

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 30 mai 2023

20^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 30 mai 2023, à 18 h et à 20 h 30 Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés :

Membres absents non excusés :

Membres présents

Membres absents excusés

Membres absents non excusés

Effectif actuel **100**

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Absence du syndic

La présidente informe l'assemblée de l'absence de M. Grégoire Junod, syndic, retenu par l'Association des maires francophones.

Communication

Retrait du postulat de M. Roland Philipod « Pour une Bourdonnette intégrée à la Ville et dans lequel il fait bon vivre », selon son courrier électronique du 29 mai de cette année.

Ordre du jour

La présidente : – Vous avez reçu l'ordre du jour et le programme de ce soir. Nous allons commencer par les opérations préliminaires, puis nous élirons les membres du Bureau pour l'année présidentielle de 2023-2024. Vous le savez, les dépouillements des différentes élections peuvent être assez longs. C'est pourquoi, en parallèle de l'attente des résultats, nous continuons généralement à traiter les objets. En l'occurrence, nous commencerons par deux objets pouvant être traités sans ouvrir la discussion, puisqu'adoptés à l'unanimité en commission, comme le permet l'article 79 du règlement. Nous prendrons ensuite le traitement prioritaire de la Municipalité.

Nous continuerons ensuite avec les questions orales, et en deuxième séance, il n'y a pas d'interpellation urgente, nous prendrons les rapports ordinaires. Y a-t-il une demande de modification de ces temps du jour ? Ça ne me semble pas le cas, donc nous allons commencer cette séance en commençant par donner la parole à notre secrétaire Frédéric Tétaz pour les communications.

Communication

(insérer communications et dépôts)

Election du Bureau 2023-24

La présidente : – Donc nous en avons terminé avec ces opérations préliminaires et nous allons commencer avec les élections du bureau. Nous commençons par désigner le bureau électoral provisoire. Les groupes ont désigné chacun une personne et je remercie dorénavant les personnes que je vais appeler pour leur travail. Alors pour le groupe Ensemble à Gauche, ce sera Léonie Kovaliv. Pour le groupe Socialiste, ce sera Madame Carolina Carvalho Arruda, qui œuvrera comme présidente du Bureau. Pour le groupe des Verts, ce sera Madame Karine Roch. Pour le groupe Verts Libéral, ce sera Monsieur Vincent Vouillamoz. Pour le groupe PLR, ce sera Madame

Françoise Piron et pour le groupe UDC ce sera M. Elouan Indermühle. Est-ce qu'une personne s'oppose à ces désignations ?

M. Valentin Christe (UDC) : – Loin de moi l'idée de vouloir m'opposer aux membres éminents du Bureau électoral provisoire qui ont été proposés par les autres groupes, mais notre collègue M. Indermühle est confronté à un imprévu de dernière minute, il arrivera en retard. Et c'est donc Mme Lavanchy qui le remplacera. Et je l'en remercie.

La présidente : – Alors, comme ça vient d'être annoncé, ce sera Mme Lavanchy qui œuvra au Bureau électoral provisoire pour l'UDC. Y a-t-il une personne ou plusieurs qui s'opposent à ces désignations ? Ce n'est pas le cas. Donc, elles sont élues tacitement.

Donc, nous allons procéder de la manière suivante. Nous élisons tout d'abord la présidence 2023-2024 du Conseil communal. Il s'agit d'un vote à bulletins secrets. Les huissiers distribueront les bulletins, puis les ramasseront. Le Bureau électoral se retirera pour le dépouillement dans la salle de la Municipalité. Et pendant qu'ils dépouilleront, nous continuerons avec le premier objet à traiter. On va commencer par l'élection de la présidence et je prie le groupe PLR de m'indiquer le nom de leur candidate ou candidat.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Le PLR a le plaisir de vous proposer ce soir à vos suffrages la candidature d'une personnalité incontournable du Conseil communal, un homme qui dispose de toutes les qualités nécessaires pour être un excellent président, et je cite ces qualités qui sont naturellement requises, un homme patient, une femme patiente, calme, intelligent, disponible, heureux, et naturellement insouciant de commencer cette charge d'une année. Cet homme est pour nous, pour le groupe PLR, Mathieu Carrel, que je vous recommande chaleureusement à vos suffrages.

La présidente : – Je vous remercie pour votre proposition. Y a-t-il d'autres propositions au sein du plénum ? Ça ne me semble pas être le cas, donc je vais prier, Madame et Messieurs les huissiers, de distribuer les bulletins et nous allons, le nom du candidat est affiché afin que vous ne fassiez pas trop de fautes d'orthographe, il y a deux T à Matthieu.

Maintenant, que tous les bulletins ont été rendus et je vais prier donc les membres qui ont été désignés de se retirer de la salle de la Municipalité.

Donc nous avons reçu les résultats pour l'élection de la présidence 2023-2024 :

Bulletins délivrés : 73 ; bulletins rentrés : 73 ; bulletins blancs : 6, bulletin nul : 1 ; bulletins valables : 66. La majorité absolue est à 34. Et donc, avec deux voix éparses pour M. Samuel de Vargas et M. Jacques Pernet, j'annonce l'élection donc de M. Mathieu Carrel avec 64 suffrages.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Très brièvement, mais avec un peu d'émotion j'aimerais vous remercier pour cette désignation, vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée ce soir. J'aime beaucoup ce conseil et j'aime beaucoup les gens qui le composent, donc je profite de l'occasion pour vous dire la fierté et l'enthousiasme que je ressens et l'impatience aussi, à défaut de l'insouciance, à saisir ce rôle et à l'assumer.

Je me réjouis vraiment beaucoup de cette année qui vient et je sais aussi, c'est important de dire, que je pourrais compter sur vous, sur votre travail, sur les bonnes relations que vous savez entretenir entre vous, entre les groupes, entre les personnes pour faire avancer les objets importants qui concernent la Ville. Et puis, puisque le pouvoir le plus grand et inconditionnel du président de ce Conseil, c'est d'organiser une fête, je vous informe d'ores et déjà que celle-ci aura lieu le 29 août, à la reprise de nos travaux, c'est normal, à l'Arsenic, et vous allez recevoir bientôt les invitations qui vont être distribuées ce soir. Voilà, encore merci et je me réjouis beaucoup.

[Applaudissements]

La présidente : – Nous allons donc passer maintenant à l'élection de la première vice-présidente au premier vice-président. Et je prie le groupe des Verts de m'indiquer le nom de leur candidat ou candidate.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Les Vertes et jeunes Vertes ont le plaisir de présenter la candidature d'Éric Bettens pour la première vice-présidence du Conseil communal. Monsieur Bettens est membre du Conseil communal depuis 2020, il siège à la Commission d'établissement de Beaulieu, à la Commission consultative d'informatique ainsi qu'à la Commission des finances qu'il a

présidée l'année dernière. Directeur de projet informatique de profession, il a également été membre du comité des Vertes et Verts lausannois pendant plusieurs années. Sa solide expérience en politique et son écoute attentive auprès de ses collègues politiques ne font aucun doute qu'il fera un excellent vice-président et président du Conseil Communal de Lausanne.

La présidente : – Je vous remercie. Je vous remercie pour votre proposition. Est-ce qu'il y a une autre proposition au sein du plénum ? Ça ne me semble pas être le cas, donc je vais prier madame et messieurs les huissiers de distribuer les bulletins et le nom du candidat est affiché au mur. Je vous laisse quelques instants pour remplir vos bulletins.

Nous avons reçu donc les résultats pour l'élection de la première présidence.

Bulletins délivrés : 78 ; bulletins rentrés : 78 ; bulletins blancs : 8, bulletins nuls : 2 ; bulletins valables : 68. La majorité absolue est à 35. Et avec trois voix éparses, deux voix pour madame Ariane Morin et une voix pour madame Constance Von Brun, vous avez élu monsieur Eric Betton avec 65 suffrages.

Donc nous allons passer à l'élection de la deuxième vice-présidence et je prie le groupe socialiste de m'indiquer le nom de leur candidate ou candidat.

M. Louis Dana (Soc.) : – Le groupe socialiste a l'honneur et le plaisir de présenter pour cette deuxième vice-présidence M. Musa Kamenica, sympathique, compétent, déterminé, combatif, avec une solide expérience du Conseil communal, du Bureau et de la Commission de gestion. M. Kamenica sera certainement très bon à cette position. Politologue et coordinateur à Unisanté à la Ville, enfin à la Ville si j'ose, M. Kamenica saura à ne pas douter remplir tous les éléments qui découlent de cette fonction. Je vous remercie de le soutenir avec autant de ferveur que le groupe socialiste.

La présidente : – Y a-t-il une autre proposition au sein du Plénum ? Ce n'est pas le cas, donc je vais prier Madame et Messieurs les huissiers de distribuer les bulletins de vote et le candidat est affiché au mur.

Bulletins délivrés : 81 ; bulletins rentrés : 81 ; bulletins blancs : 6, bulletins nuls : 0 ; bulletins valables : 75. La majorité absolue est à 38. Et avec un voix éparsé pour Mme Goumaz , vous avez élu monsieur Musa Kamenica avec 74 suffrages.

Nous allons procéder à l'élection des scrutatrices et scrutateurs. Je rappelle que cette élection a lieu au scrutin de liste. Nous élisons deux personnes et ce ne sera pas un bulletin secret à moins qu'il y ait une demande de le faire. Donc je demande au groupe Ensemble à gauche de m'indiquer le nom de leur candidat ou candidate,

M. Pierre Conscience (EàG) : – Nous avons le plaisir de proposer à vos suffrages la présidente sortante de cette assemblée, Magali Crausaz Mottier, et je crois que le brio avec lequel elle aura présidé à nos débats durant toute l'année sera le meilleur des curriculum vitae que nous pouvons fournir pour vous convaincre de voter favorablement à cette candidature. Et donc, je vous remercie d'avance pour le bon accueil que vous lui ferez.

La présidente : – Y a-t-il d'autres propositions de candidats ou candidates ? Ce n'est pas le cas et je vais prier le groupe des Verts de m'indiquer le nom de leur candidat ou candidate

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Nous avons le plaisir de vous présenter la candidature de Anne Berguerand pour le poste de scrutatrice du Bureau du Conseil communal de Lausanne. Madame Berguerand est membre du Conseil communal depuis 2017. Elle est membre de la Commission des finances ainsi que de la Commission de recours en matière d'impôts. Partante pour revivre l'expérience de scrutatrice du Bureau du Conseil communal durant une année supplémentaire, nous vous proposons donc de l'élire à ce poste.

La présidente : – Y a-t-il une autre proposition de candidat ou candidate ? Ce n'est pas le cas, donc vous avez le nom des deux candidats affichés. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose à les élire

tacitement ? Ce n'est pas le cas, donc ces deux personnes sont élues pour le poste de scrutateur et scrutatrice.

Et nous allons encore voter pour les scrutatrices et scrutateurs suppléants et suppléantes. Et j'appelle le groupe PLR de m'indiquer le nom de leur candidat ou candidate.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Le groupe PLR a le plaisir de vous soumettre la candidature de Nicolas Hurni. Nicolas nous a rejoint l'année passée dans les rangs du Conseil communal. Vous allez bientôt le découvrir sur les terrains de beach-volley du Conseil communal, dans lequel il forme une équipe de choc. Et me disait-il que, tout comme au Conseil communal, il a la patate pour donner tout ce qu'il a pour cette fonction. Donc je vous le soumetts avec plaisir à votre suffrage. Je vous remercie de votre soutien.

La présidente : – Je vous remercie pour la candidature. Est-ce qu'il y a une autre proposition pour le premier et première scrutatrice ? Ce n'est pas le cas. Je vais demander au groupe socialiste de nous proposer un ou une candidate comme scrutatrice suppléante.

M. Louis Dana (Soc.) : – Tout aussi sympathique, tout aussi compétente, tout aussi déterminée, tout aussi combative que M. Kamenica, je propose à vos suffrages Mme Angèle Mendy. Angèle Mendy est sociologue, elle est spécialiste des politiques publiques, elle est entrée en juin 2021 au sein de notre Conseil, elle est vice-présidente de la Comet, de la Sala, elle est membre de la Cofin et de la commission de sécurité informatique et elle remplira ce rôle avec toutes les qualités nécessaires.

La présidente : – Y a-t-il une autre proposition dans le plénum ? Ce n'est pas le cas, donc vous avez le nom des deux candidats et candidates affichés au mur. Si je n'ai pas de demande de parole, on va les élire tacitement. Y a-t-il une opposition ? Ce n'est pas le cas, donc les deux personnes sont élues à ce poste, je les félicite.

Les élections du bureau sont donc achevées. Je vais vous rappeler la composition de ce bureau. Donc à la présidence, M. Mathieu Carrel, à la première vice-présidence, M. Eric Bettens, à la seconde présidence, M. Musa Kamenica, pour les deux postes de scrutateur et scrutatrice, Magali Crausaz Mottier et Anne Berguerand, pour les scrutateurs et scrutatrices suppléants, Mme Angèle Flora Mendy et M. Nicolas Hurni.

Pétition de Frateschi Simona et crts - Pour un accueil de vacances adapté aux besoins des familles lausannoises »

Développement

(insérer doc)

Discussion

La présidente : – Nous pouvons traiter cet objet selon la modalité prévue par l'article 79 du règlement de conseil, c'est-à-dire le voter sans discussion. Si la discussion est demandée, le point est renvoyé à l'ordre du jour. Y a-t-il une demande de discussion sur cet objet ? Non.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Donc, je vais prier Madame Moran Vouga de nous donner, de nous dire si elle a quelque chose à rajouter à son rapport et de nous donner directement les déterminations de la commission.

Mme Maurane Vouga (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à rajouter à mon rapport. Et à

l'unanimité la commission a voté pour renvoyer la pétition pour étude et rapport.

La présidente : – Donc nous allons voter à la main levée. Les personnes qui soutiennent le renvoi de la pétition pour études et rapport lèvent la main. Les personnes qui veulent renvoyer pour étude et communication lèvent la main. Les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Donc, à l'unanimité, vous avez renvoyé cette pétition pour étude et rapport à la Municipalité.

(insérer délibéré)

Gestion des installations de téléphonie mobile à Lausanne

Gestion des nouvelles implantations d'installations de téléphonie mobile par la Ville de Lausanne et Réponse à la pétition du Collectif Sous-Gare sans antenne « Non à la construction d'une nouvelle antenne 5G, rue Voltaire 4 à Lausanne, dans une zone densément peuplée

Préavis N° 2022/37 du 8 décembre 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

La présidente : – Y a-t-il une demande de discussion ouverte ? Ça ne semble pas le cas. Donc je vais prier Madame la rapportrice Denise Gemesio de nous dire si elle a quelque chose à rajouter à son rapport et nous donner tout de suite les déterminations de la commission.

Mme Denise Gemesio (PLR), rapportrice : – Non, je n'ai rien à ajouter au rapport et les deux conclusions ont été acceptées à l'unanimité

La présidente : – Nous allons aussi les voter à main levée. Donc les personnes qui soutiennent les conclusions de ce rapport-préavis, lèvent la main. Les personnes qui s'y opposent lèvent la main. Les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Donc à l'unanimité, vous avez accepté les deux conclusions de ce rapport-préavis.

(insérer délibéré)

Restauration de l'orgue de la Basilique Notre-Dame du Valentin

Préavis N° 2023/07 du 2 février 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

La présidente : – Je rappelle que cet objet a été adopté à l'unanimité en commission, donc on peut le traiter selon l'article 75, comme les deux objets précédents.

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice suppléante : – Non, je n'ai rien à ajouter au rapport de Madame Timofte.

La présidente : – Est-ce qu'une ou plusieurs personnes désirent ouvrir la discussion sur cet objet ? Ça m'a l'air d'être le cas

La discussion est ouverte

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) : – Mon intervention sera très courte parce que depuis août 2016, en sept ans de fréquentation assidue des commissions ad hoc du Conseil communal, je n'avais jamais assisté à une séance comme celle dont il a été question ici. Il a fallu seulement 15 minutes pour traiter cet objet et chaque commissaire a pu s'exprimer en faveur des conclusions de ses préavis. Je ne vais pas ternir ce beau succès en prolongeant mon intervention. Soyons positifs et faisons de même malgré nos positions plurielles. Nous le faisons avec délice, voire avec amour, puisque comme nous le rappellerait volontiers notre collègue Yvan Salzmann, amour, délice et orgue sont féminins au pluriel.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – C'était simplement pour indiquer que je n'avais rien ajouté à mon rapport,

La discussion est close

La présidente : – Je vous remercie et je suis encore désolée. On m'avait annoncé votre absence alors je n'ai pas remarqué que vous étiez arrivé. Donc, je n'ai pas d'autres demandes de parole sur cet objet, donc je vais redonner directement la parole à Mme Anaïs Timofte pour nous donner les déterminations de ce rapport, de cette commission.

Mme Anaïs Timofte (EàG), rapportrice : – Donc, les trois conclusions ont été votées en bloc et approuvées à l'unanimité de la commission.

La présidente : – Donc nous allons les voter à main levée, les personnes qui acceptent les trois conclusions de ce préavis, lèvent la main. Les personnes qui refusent ces trois conclusions lèvent la main. Les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Ce n'est pas le cas, donc le préavis est accepté à l'unanimité.

(insérer délibéré)

Questions orales

Question

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Ma question s'adresse à Mme la Municipale, Florence Germond. La ville devient de plus en plus accueillante, mais nous pouvons constater un manque de dispositifs d'entraînement cardio-vasculaire en plein air pour les adultes, notamment pour les seniors et pour les femmes. A côté de tous les jeux prévus pour les enfants, par exemple dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup, dont le parc du Loup actuellement en travaux s'annonce très diversifié, pour les plus jeunes. A l'instar de parcs d'autres Villes romandes, Fribourg, Genève, ou encore d'un pareil ensemble au bord du lac à Saint-Sulpice et également au bord du lac à Vevey, ne pourrait-on pas prévoir dans nos parcs lausannois ou en d'autres points de la Ville de tels appareils. Il ne s'agit pas de machine de force, mais plutôt de dispositif mimant la marche rapide par balancement et permettant, disposé côte à côte, de bavarder avec son voisin ou sa voisine tout en s'exerçant, à compléter avec une ou deux autres machines à pédaler ou elliptiques pour assouplir le bas du corps ou exercer le cœur.

Bien sûr, les adultes peuvent, me direz-vous, aller au fitness, mais ces modestes dispositifs de plein air ont l'avantage d'être gratuits et plus accessibles à toutes et à tous, car directement dans la Ville. Il existe par exemple déjà à Lausanne deux ou trois appareils à la place du Nord ou dans le petit parc Jomini, mais ils datent par rapport à ce qu'on fait aujourd'hui, voire sont parfois mal entretenus, et ils sont cachés au fond d'un parc et donc peu engageant, notamment à la Place du Nord. Il y a certainement mieux à faire dans notre ville qui, à juste titre, égale nombre de places avec des jeux d'enfants et des bancs, mais qui peine encore à faire bouger les adultes. Ma question pour résumer est donc la suivante. la Municipalité pense-t-elle pouvoir installer de telles machines dans certains des nombreux parcs lausannois anciens ou nouveaux ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet il y a plusieurs infrastructures qui permettent à des adultes de faire du sport à Lausanne. Il y a ce que l'on appelle, excusez-moi, c'est vrai que je ne connais pas le terme français, des street workouts, il y en a 7, répartis dans différents lieux de la ville. Il y a aussi des parcours Vita, où encore, vous l'évoquiez, un certain nombre d'engins fitness qui ont été posés à différents endroits, notamment à la Bourdonnette, à la Place du Nord, à Malley ou encore à Jomini. Ces différentes structures sont gérées par différents services de la Ville, notamment aussi par le service des sports, chez Madame Moeschler, et par l'entité qui s'occupe des places de jeu chez moi.

Nous n'avons pas de statistiques sur l'usage de ces engins pour le grand public, mais aujourd'hui force est de constater que nous n'avons vraisemblablement pas complètement réussi à offrir une infrastructure qui est largement utilisée. Nous avons des soucis quant à la solidité, la hauteur ou notamment les forces qui sont utilisées sur ces engins, parce qu'il faut savoir qu'évidemment ces engins, installés dans l'espace public, sont soumis aux conditions météorologiques ou, de temps à autre, à des mésusages, que ces engins ne peuvent être réglés de façon fine, ce qui limite les possibilités d'usage de certaines catégories de la population, ne serait-ce qu'en raison par exemple de la difficulté d'avoir des tailles adaptées.

Nous avons donc des difficultés à trouver la bonne solution pour répondre à cette demande. Nos réflexions actuelles vont en direction de structures beaucoup plus simples, peut-être des barres fixes, des barres parallèles, qui sont plus souples, mais enfin nous sommes en train d'explorer. Puis nous allons travailler dans ce sens notamment sur le projet de la Borde, dans le cadre de son réaménagement. Mais comme vous le voyez, les réflexions nécessaires sont en cours. Quant aux parcs, Mme Litzistorf aime bien les préserver, ce n'est peut-être pas forcément la meilleure réponse, mais enfin en tout cas ce sont des enjeux à étudier.

Question

M. Daniel Curnier (Les Verts) : – Ma question s'adresse à Madame la Municipale Florence Germond. Il y a un an, nous posions une question orale sur la multiplication des écrans dans les bus TL, question à laquelle il avait été répondu que cette multiplication se justifiait en raison des exigences de l'Office fédéral des transports pour mettre à disposition des personnes à mobilité réduite les informations voyageurs. Depuis, on a pu constater la multiplication des écrans et les personnes qui utilisent les transports publics lausannois sont intensément soumises à la publicité sous forme d'images animées qui se multiplient également et qui posent un enjeu de dérangement certain, notamment pour tenir une discussion.

Ces images animées font la publicité d'informations municipales ou d'informations liées à des événements soutenus par la Municipalité et d'autre part d'informations publicitaires commerciales. Pour rappel, la surexposition aux écrans, et notamment des jeunes qui sortiront de nos écoles à partir de l'école primaire, ont des impacts sur les compétences sociales et la cognition des enfants, notamment le développement du langage. Ma question est donc la suivante, la Municipalité entend-elle œuvrer à la suppression des images animées projetées dans les bus TL, faisant la publicité d'informations municipales ou soutenues financièrement par la Municipalité d'une part et d'activités commerciales d'autre part ? Sinon pourquoi ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet je confirme les constats de Monsieur Curnier : les TL diffusent depuis quelques années sur les bornes informatiques embarquées dans les bus, soit des images fixes ou des images animées sous forme de films, soit des informations de la Ville ou d'autres communes de l'agglomération ou bien des informations commerciales. Renseignements pris auprès des services de la Ville, auprès du bureau de communication, il faut savoir qu'il y a un certain nombre de services de la Ville qui produisent des contenus ainsi que de petits films pour les réseaux sociaux, puisque c'est apparemment un vecteur qui fonctionne bien pour transmettre une information sur les réseaux sociaux et rendre l'actualité de la Ville plus attractive. Et il y a un certain intérêt à utiliser exactement ce même support sur ces bornes, parce que ça ne demande aucun travail supplémentaire.

C'est d'ailleurs, renseignement pris aussi, une situation que l'on retrouve malheureusement ou pas dans d'autres compagnies de transport public comme Car Postal ou les TPG. Et puis vous l'avez compris, en ce qui concerne toutes les informations Ville, c'est une façon de promouvoir de façon dynamique et efficace. Et puis dans ce sens-là, évidemment que si nous allions dans votre sens, nous devrions aussi, ce qui serait logique, supprimer ces petits films pour les activités de la Ville. Donc votre question est légitime et puis j'entends bien que ce que je vous réponds ce soir, n'est pas une réponse complètement satisfaisante, mais cas échéant, l'analyse que la Municipalité devrait en faire, c'est de commencer par nous-mêmes et de supprimer ces petits films dans la diffusion de la promotion d'activité que la Ville fait elle-même.

Donc je n'ai pas une position claire à vous transmettre ce soir, je peux en tous les cas vous dire que c'est un élément sur lequel nous devons travailler, que nous devons analyser, mais cela ne concerne non seulement les informations commerciales, mais aussi celles de la Ville.

Question

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'ai une question orale qui s'adresse à la municipale, Madame Natacha Litzistorf. Il y a eu la semaine dernière une annonce pour les fêtes de la nature et un stand au boulevard de Grancy, on nous avait annoncé qu'il y aurait donc des stands de sensibilisation pour nature en ville. Ça va dans le sens d'un postulat que j'avais déposé il y a quelques années, donc je vous remercie d'aller dans ce sens. J'espère bientôt avoir la réponse à ce postulat, évidemment. Ma question est la suivante, c'est que quand j'ai passé là, j'ai trouvé qu'il y avait parmi les stands un stand d'une grande organisation internationale plutôt militante et très politisée, que je ne vais pas nommer, et j'étais étonnée parce que je pensais voir les associations de quartier, les petites associations qui prônent la biodiversité Sous-Gare, parce qu'il y en a un certain nombre, qui sont créés par des parents, par des habitants du quartier. Alors ma question à la suivante, c'est quels étaient les critères pour choisir les organisations qui ont un stand dans ces manifestations, puisque visiblement vous allez en faire d'autres.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Les critères qui sont utilisés pour choisir les acteurs et actrices qui viennent dans ces fêtes de la nature sont aussi des critères qui sont posés pour l'ensemble des fêtes de la nature sur l'ensemble du canton. Vous avez vu qu'il n'y a pas qu'à Lausanne que nous proposons justement à la population des activités en lien avec la nature. Et puis l'idée est d'accueillir bien entendu toute la société civile, les associations qui s'occupent de l'environnement, de la nature, de la biodiversité. Et puis donc ce sont des critères assez larges et bien entendu que les acteurs locaux sont invités. Ceux qui ne sont pas là en général, c'est parce qu'ils n'ont pas forcément trouvé les forces vives pour venir tenir un stand quelques heures, mais bien entendu qu'on capitalise, si vous me passez l'expression, sur les forces vives dans les quartiers et dans les lieux où nous sommes.

Les années précédentes, nous étions sur la place Centrale et à Chailly, là, toutes les associations locales avaient aussi la possibilité de venir, encore une fois, en fonction de leurs forces. Et c'est plutôt pour mobiliser des acteurs, actrices de l'environnement au sens large que nous faisons ces fêtes de la nature.

Question

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – En 2019, une directive municipale contraignante a été adoptée pour que les terrasses des établissements publics lausannois mettent des tables et des chaises en bois ou en métal, mais plus en plastique, entre autres exigences, occasionnant de gros frais pour les patrons pénalisés par le 0,5, la suppression des places de parc, la loi Covid et maintenant l'inflation et l'augmentation du prix de l'énergie. Beaucoup d'entre eux sont à l'agonie.

Les parasols colorés festifs et joyeux ont été proscrits pour des parasols beiges et sans pub, moches comme les poubelles, les sacs à crottes ou tout ce qui peut être ailleurs en couleur. A Lausanne, les mots « consommer » et « consommation » sont devenus tabous à gauche. On préfère les taxes et les amendes, n'osant plus combler le déficit de la Ville par une hausse d'impôts déjà prohibitifs dans la capitale. Ma question, pourquoi le restaurant de la piscine de Montchoisi,

propriété de la Ville, a-t-il toujours des parasols incitant à manger des glaces Nuii et Lusso ? Inutile de préciser que je désapprouve toutes ces mesures onéreuses et stupides, contraires à une économie prospère.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je vois que la saison des terrasses est lancée et une saison des terrasses passe aussi par des interrogations au Conseil communal sur le sujet. Je remercie Madame Lavanchy pour sa remarque. Je vais me permettre d'être un tout petit peu long pour expliquer un certain nombre d'éléments.

Il se trouve que j'étais ce week-end à Lucerne pour l'Assemblée de la Conférence des Directeurs et Directrices de la sécurité des villes suisses qui s'occupe notamment de ce domaine et qui a sorti une étude dont je vous conseille la lecture, « les nuits méditerranéennes en Suisse », étude comparative qui compare la situation des différentes terrasses sur le plan réglementaire dans les villes suisses. Vous verrez que la ville de Lausanne est une des villes les plus libérales à cet égard, notamment en matière d'horaires, ce dont je me réjouis.

S'agissant de la fameuse directive du 1er juin 2019, il se trouve qu'elle ne prévoit aucune règle en lien avec la couleur. Je le répète parce qu'il y a beaucoup de légendes urbaines à cet égard et donc les parasols peuvent être de n'importe quelle couleur. Il ne faut pas par contre qu'il se soit des parasols publicitaires et, je crois, de ce point de vue là, ça ne pose pas de véritables difficultés. C'est la règle que connaissent les grandes capitales touristiques qui nous entourent et la majorité des villes suisses qui essayent de développer leurs espaces publics à cet égard. Je rappelle aussi que la ville de Lausanne était la première ville en Europe, après Vilnius, à étendre de façon massive la surface des terrasses en lien avec les règles COVID et que la majorité des extensions de terrasses ont pu depuis être légalisées dans le cadre légal actuel.

S'agissant de la piscine de Montchoisi, je ne peux pas vous répondre à l'instant, n'ayant pas la liste complète des terrasses à jour, pas à jour, réglementées, en cours de résolution. Ce que je peux dire toutefois, c'est que d'entente avec Gastro Lausanne, et nous avons une pratique très large à cet égard, un exploitant d'un établissement au sens de la LADB qui a des soucis financiers, notamment en lien avec le renouvellement de son matériel, et on sait qu'une chaise de terrasse, ça n'est pas donné suivant le modèle qui est choisi, et bien peut obtenir des délais par convention pour se mettre à jour, que ce soit du côté de ses parasols, de ses stores ou de ses chaises, pour passer du plastique par exemple au bois ou au métal. Alors il se peut que la piscine de Montchoisi soit dans ce cadre-là par exemple.

Question

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Alors, petit pas en arrière. En octobre 2021, nous avons débattu dans cet hémicycle de la Valencienne, et puis nous avons alors adopté une résolution qui demandait que la Municipalité restitue dans les plus brefs délais la gestion de ce lieu aux associations et collectifs du quartier. Et en effet, pendant toute la saison estivale 2022, c'était deux associations, la Valencienne et l'Amicale de la Pétanque, qui entretenaient le lieu et l'animaient. Mais elles faisaient cela sans convention de prêt à usage et sans même avoir reçu des clés pour les locaux. Cette situation, qui est certes problématique, semble maintenant se reproduire encore une fois. La saison estivale commence, il est temps de cultiver le jardin potager, la météo invite à jouer la pétanque ou à s'asseoir dans le parc, et heureusement, les associations de la Valencienne et de l'Amicale de la Pétanque sont là pour répondre à ces besoins du quartier, mais elles font ça toujours sans convention de prêt à usage.

En plus, bien que la Municipalité ait averti ces deux associations que des travaux de remise en norme OIBT des locaux de la Valencienne devront avoir lieu, elle ne les a jusqu'à présent pas informés de l'étendue de ces travaux, ni de leurs conséquences sur le travail d'animation socioculturelle de ces associations, ni sur le calendrier de ces travaux. D'où ma question, qui s'adresse à M. David Payot. Quand est-ce que la Municipalité restituera-t-elle formellement la gestion de la Valencienne aux associations qui assument aujourd'hui de manière bénévole l'animation socioculturelle de la Valencienne, en leur soumettant une proposition de convention de prêt à usage qui leur permette d'effectuer ce travail dans les meilleures conditions ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Alors par rapport à la rétrospective qui a été effectuée, il y a quelques points qui, selon la Municipalité, sont sensiblement différents, notamment l'organisation durant l'année 2022 n'a pas été faite selon une convention qui confiait les lieux à l'association de la Valencienne ou à l'association de la Pétanque, ce qui n'a pas empêché, en particulier avec l'association de pétanque de la Valencienne, d'avoir une mise à disposition pour certains jours de la semaine, selon une convention qui a été appliquée. Et avec la Valencienne, des mises à disposition avec des usages qui n'ont pas toujours été ceux qui avaient été convenus.

Ceci étant, la volonté est de pouvoir fixer une convention, et de pouvoir naturellement s'y tenir pour les deux parties, après avoir évalué les enjeux effectivement en termes notamment de réparation, d'aménagement des espaces de la Valencienne, un rendez-vous a été pris pour le 12 juin.

Question

M. Valentin Christe (UDC) : – Je présume que ma question s'adresse à M. le municipal Payot au vu de l'absence du syndic et dès lors qu'il s'est exprimé au sujet de ma question dans la presse de ce jour. Presse de ce jour qui en effet vient de nous apprendre la décision municipale de refuser d'accorder son aval à l'éventuelle implantation d'un casino sur le territoire communal et cet accord étant indispensable dans le cadre de la procédure d'octroi de concession, la décision municipale revient donc à enterrer purement et simplement ce projet.

Pourtant il était question de substantielles retombées économiques directes, que ce soit sur le plan des emplois créés, du chiffre d'affaires généré, donc bien sûr des recettes fiscales, mais aussi du soutien à la vie associative et culturelle locale que s'étaient engagés à verser les potentiels exploitants. Et puis il était aussi question de retombées économiques indirectes, par le biais de l'augmentation de l'attractivité du quartier du Flon, avec évidemment toutes les retombées économiques indirectes, je l'ai dit, que l'on pouvait en espérer. Ça fait longtemps que l'UDC pointe du doigt le problème de l'emploi à Lausanne. Notre Ville souffre en effet d'un taux d'emploi par habitant inférieur à celui des autres grandes villes de ce pays. Je ne parle même pas ici des autres indicateurs défavorables par exemple le taux d'aide sociale.

La Municipalité a fini elle aussi par reconnaître ce problème, notamment dans le cadre du projet de la Rasude où elle prône la construction d'un grand nombre de surfaces de bureaux pour permettre la création de places de travail. Rappelons aussi quand même que les mineurs ont l'interdiction de jouer dans un casino en vertu de l'article 52 de la loi fédérale sur les jeux d'argent, l'argument de protection de la jeunesse tombe donc à faux. Dans ce contexte, comment faut-il comprendre le veto municipal à ce projet de casino ? Et la Municipalité estime-t-elle que les citoyens lausannois, c'est-à-dire ses administrés et accessoirement pour un certain nombre d'entre eux, ses électeurs, à ce point irresponsables qu'il faille les protéger contre eux-mêmes face à n'importe quel danger potentiel ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Un certain nombre d'éléments d'information ont été communiqués en réponse à un objet de Monsieur Ilias Panchard. Je peux aussi vous renvoyer à ces éléments. Cela étant, la réflexion de la Municipalité a été naturellement de tenir compte des retombées positives qui peuvent être évoquées par M. Christe, mais aussi des retombées négatives qui peuvent exister dans une politique que nous souhaitons cohérente en matière de prévention des addictions, y compris d'addiction aux jeux. Et en l'occurrence du fait de la localisation d'un casino au sein du Flon, dans un sous-sol du Flon, avec des machines à jeu qui s'adressent plutôt à un public à petit et moyen revenu, il y avait une interaction qui paraissait particulièrement défavorable avec les espaces récréatifs du Flon, et le fait de toucher un public qui était au contraire plutôt exposé aux addictions.

De ce point de vue là, il était considéré que malgré un certain nombre d'engagements pris par les auteurs du projet, les risques dépassaient les intérêts qu'il pouvait y avoir et la Municipalité ne s'est donc pas exprimée favorablement sur ce projet.

Question

M. Musa Kamenica (Soc.) : – Ma question s'adresse au municipal Xavier Company. Depuis de nombreuses années, beaucoup d'immeubles de la ville de Lausanne sont équipés avec la fibre optique. Néanmoins, il existe encore des immeubles où la fibre optique n'est pas encore installée et ces habitants continuent d'utiliser pour leurs prestations multimédias l'ancien réseau cuivré. Ces derniers mois, certains habitants de ces immeubles non équipés et qui sont clients chez CityCable ont reçu un courrier mettant fin, d'une manière abrupte, à leur abonnement multimédia sans recevoir de proposition alternative.

Pour trouver une solution, ces clients ont été obligés d'aller vers les concurrents de CityCable, qui leur ont installé la fibre optique gratuitement. Ma question est de savoir le nombre de foyers touchés par cette décision et pourquoi CityCable, en tant qu'opérateur fixe de notre Ville, n'arrive pas à offrir ce service à ses clients, mais préfère mettre fin à leur abonnement, en perdant ainsi une part de marché face à leurs concurrents.

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Comme vous le savez, effectivement, 97% des bâtiments lausannois sont raccordés à la fibre optique. Il reste 3% de bâtiments non raccordés. Ce sont des bâtiments qui ont refusé le raccordement à la fibre optique au moins trois fois après des relances des SIL et de LFO, des raccordements qui étaient à la base gratuits. Il est toujours possible de raccorder à la fibre optique et à chaque fois qu'il y a une demande du propriétaire la chose est faite. Par contre, en parallèle, la Ville de Lausanne qui a déployé la fibre optique dans toute la Ville par sa société LFO, travaille sur le démantèlement petit à petit du réseau cuivré, l'ancien réseau. Il va être maintenu pour ce qui est du télé-réseau, par contre pour ce qui est du réseau internet, il sera petit à petit démantelé.

Des options pour les quelques clients qui restent sur des zones non raccordées à la fibre optique à l'heure actuelle ont été recherchées et sur l'énorme majorité des cas, la possibilité de maintenir les prestations CityCable sur un autre réseau ont été trouvées. Par contre, dans 33 cas, donc 33 clients sur les 20 000 clients que compte CityCable, aucune solution n'a pu être trouvée sans qu'un raccordement fibre optique ne soit réalisé. Il est toujours possible, et c'est ce que nous insistons auprès des propriétaires, de faire un raccordement fibre optique et donc de conserver d'ici au 31 juillet le contrat et le raccordement CityCable actuel. Par contre, si le propriétaire refuse le raccordement en fibre optique, alors nous n'avons plus la possibilité d'offrir ces prestations. Et donc, nous devons et nous avons dû, dans le délai de trois mois réglementaire et contractuel, résilier ces 33 contrats.

Évidemment, nous continuons à être en contact avec certains de ces clients pour, si possible, avoir un raccordement avant fin juillet en fibre optique et pouvoir continuer le contrat au niveau de la fibre optique et plus au niveau du réseau cuivré. Mais je vous encourage à indiquer à ces clients, s'ils vous contactent, de prendre contact avec les SIL qui essaieront de faire le lien avec leurs propriétaires s'ils ne sont pas propriétaires pour que nous puissions enfin raccorder ces clients à la fibre optique et continuer d'avoir une prestation CityCable dans ces bâtiments.

Question

Mme Sima Dakkus (Les Verts) : – J'ai une question orale de mon collègue Vert, Olivier Thorrens, que je pose pour lui. Taxibus, point de situation. C'est une question qui s'adresse à Madame Florence Germond.

Pour rappel, le 16 janvier dernier, les transports publics lausannois ont mis fin de manière brusque aux services de taxibus comme mesure d'économie de l'augmentation des prix de l'électricité et pratiquement sans communication préalable auprès de ses usagers. La Municipalité qui siège dans le conseil de direction et dans le conseil d'administration des TL a pris part à ces décisions. Lors de la discussion de l'interpellation urgente que j'ai déposée à ce sujet le 31 janvier dernier, vous nous appreniez que, hors week-end, sur les zones Mobilis 11 et 12, 35 personnes par jour en moyenne ont fait usage de ce service le matin, et environ la même proportion pour le service de nuit.

La Municipalité nous a informé qu'elle demandait au TL qu'un suivi soit fait suite à la suppression du

service et étudie un éventuel ajustement de celui-ci et était prête à intervenir pour retravailler sur la tranche horaire du matin. Elle nous informait également qu'une offre de flexibus était à l'étude et que l'extension du réseau de nuit en semaine était en développement. Aussi, lors de l'interpellation, deux résolutions ont été acceptées à la majorité de ce Conseil. La première, « le Conseil communal souhaite que la Municipalité œuvre pour maintenir et développer des solutions de transport public répondant aux besoins des personnes travaillant de nuit et très tôt le matin ». Et la seconde, « le Conseil communal souhaite que dans l'intervalle du développement d'un réseau suffisant, la Municipalité œuvre rapidement pour trouver des solutions de transport public auprès des personnes ayant perdu la prestation de taxibus et qui restent sans alternative ».

Bientôt six mois après la suppression du service, certains usagers des zones 11-12, en particulier ceux travaillant à des horaires très matinaux, sans accès au transport public, semblent être cependant toujours sans solution alternative adaptée à leur situation financière et leur travail. Rappelons que les TL fournissent un service censé être public et qu'il convient donc de prendre en compte les besoins également d'une minorité de ces usagers. Dès lors, la Municipalité peut-elle nous renseigner sur le suivi de la situation consécutive à la suppression des taxibus, les problèmes rencontrés par ces anciens usagers et comment elle compte répondre aux deux résolutions adoptées le 31 janvier dernier.

La présidente : – Je rappelle que les questions orales doivent être courtes. Celle-ci, elle était quand même un petit peu longue.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Nous avons en effet pris renseignement auprès des TL et ceux-ci nous informent que depuis mars il n'y a plus de réclamations, à l'exception d'une en mai. Pour rappel, comme je l'ai évoqué lors du traitement de l'interpellation urgente, nous parlons de situations qui concernent entre 30 et 40 personnes, auxquelles il est possible de répondre par le réseau de nuit des TL qui se développe, et pour lequel, vous l'avez vu, nous avons mis en place plusieurs nouvelles lignes, une offre beaucoup plus cohérente, beaucoup plus structurée, bien meilleure, et les effets sont bien là. En 2019 nous avons 55 000 personnes qui utilisaient le réseau nocturne, et d'après les projections des TL, en 2023 il y aura 76 000 personnes qui vont utiliser cette prestation, donc 40% de plus en 4 ans. Se posera alors peut-être la question d'étendre sur certains jours de semaine ce réseau nocturne.

Pour le matin, là aussi, nous avons environ 35 personnes concernées. Vraisemblablement la moitié d'entre elles sont des collaborateurs des CFF. En tout cas, une quinzaine de réclamations émanaient d'employés des CFF. Et donc la direction des tl a interpellé les CFF pour trouver une solution et les TL m'informent qu'ils ont contacté la direction régionale des CFF et que des solutions auraient été trouvées. Et comme je l'évoquais il y a quelques mois, une solution pourrait être trouvée par le biais d'une offre de flexibus, mais vous imaginez que ça ne se met pas en place en quelques semaines, nous parlons de plusieurs mois.

L'idée est peut-être de mettre en place un test au TL en 2024, et potentiellement de mettre ça en place dans la foulée pour d'autres offres à la suite du test à Renens. Donc voilà ce que je peux vous donner comme informations à ce jour.

Question

Mme Sevgi Koyuncu (EàG) : – Tout d'abord, je trouve très positif que la Municipalité organise des activités et des ateliers pour informer ses employés sur l'inégalité entre les femmes et les hommes dans le monde du travail et je salue la Municipalité pour ses efforts. Au travail, à la maison et dans la rue, les femmes sont constamment confrontées à la violence. Les mesures prises pour protéger les femmes sont malheureusement très insuffisantes. Les femmes payent de leur vie cette politique insuffisante. La semaine dernière, deux femmes ont été tuées dans notre canton, l'une à Lausanne et l'autre à Vevey. Le féminicide est politique. Le seul moyen de l'arrêter est de le rendre visible. Jusqu'à ce que l'inégalité entre les hommes et les femmes soit levée et que la sécurité des femmes dans notre pays soit assurée, le 14 juin devrait être déclaré jour de grève. La Municipalité de Lausanne acceptera-t-elle de déclarer le 14 juin jour de grève cette année ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Alors la Municipalité partage pleinement les préoccupations qui viennent d'être évoquées. C'est une journée importante pour la Municipalité, c'est d'ailleurs dans ce sens-là qu'elle a écrit aux collaborateurs. Et nous avons organisé quelques événements, certes symboliques, mais quand même importants, dont deux ateliers auxquels il est possible de s'inscrire et qui portent notamment sur les enjeux de la prévoyance ou encore sur les discriminations, il y aura aussi un petit quiz égalité qui sera transférés aux collaborateurs ou encore la Municipalité a déjà annoncé qu'aucune sanction ne serait prise ce jour-là en cas d'absence, mais bien sûr que les heures sont prises sur les soldes des collaborateurs.

Après, spécifiquement par rapport à votre question, moi je la comprends plutôt comme est-ce que la Municipalité soutient les éléments importants qui sont mis en place lors de cette journée et je crois que c'est le cas, mais de là à, comme vous le dites, déclarer ou organiser la grève, ce n'est pas le rôle de l'employeur, mais bien celui des employés, des syndicats, et si tel est le cas, la Municipalité avisera évidemment en temps voulu, si une grève officielle est déclarée, et puis elle avisera à ce moment-là, et en fonction des revendications qui seront exprimées.

Question

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Un habitant du quartier de la Villette nous a fait savoir que les Services industriels lausannois lui avaient indiqué ne pas être en mesure de racheter l'électricité produite par ces panneaux solaires en raison dans problème de hausse de tension dans le quartier et ceci naturellement après avoir investi dans le solaire. La question est donc de savoir si cette information est correcte, comment est-ce possible que la Ville incite ses habitants à passer au solaire, mais n'arrive pas à honorer ses promesses de rachat d'électricité et si d'autres quartiers sont concernés par cette problématique ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Ayant reçu la question il y a une demi-heure par SMS, je réaliserai évidemment les vérifications d'usage. Si vous avez l'adresse en question, cela aiderait dans les vérifications, mais de toute façon je le ferai. De manière générale, peut-être, les raccordements de nouvelles productions photovoltaïques en règle générale ne posent aucun problème et sont évidemment reprises par les SIL. Il peut se poser des questions de structure et de capacité du réseau si l'installation est conséquente et demande une montée en niveau du réseau, ça peut amener à devoir renforcer le réseau qui lui-même doit être planifié dans un certain délai puisque c'est des chantiers qui se font sous la voirie, ça demande des fouilles. Si le réseau est récent, ça peut poser ce genre de questions. Donc évidemment que ce soit sur de nouveaux consommateurs, bornes de recharge, pompes à chaleur ou de nouveaux producteurs, peut-être des mini éoliennes ou des panneaux solaires, ça a un impact sur le réseau qu'on doit renforcer.

Les SIL sont en train de renforcer évidemment année après année leur réseau dans toutes les zones lausannoises et le font en opportunité lorsque c'est possible, selon leur plan de rénovation de manière générale, et puis parfois à la demande lorsqu'il y a de nouveaux producteurs sur la zone. Donc n'ayant pas connaissance du cas précis, je ne peux pas vous répondre en l'espèce. Par contre, je sais qu'à chaque fois qu'on a des demandes, on analyse les travaux qui sont nécessaires pour ce raccordement, mais évidemment que si le producteur n'a pas consulté en amont les services industriels, il peut y avoir un décalage entre le renforcement du réseau et la mise en service de l'installation. Ce qui peut arriver, c'est qu'on cape pendant un certain temps sur la puissance maximale que peut absorber le réseau et puis on le renforce dans un deuxième temps. Mais je me renseignerai, vous répondrai par écrit sur le cas précis de la Villette.

Postulat de M. Benoît Gaillard et crts « Robotisation de la vente et de la restauration : taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Constance Von Braun (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport de Mme Sotto.

La discussion est ouverte.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Alors je commence par un petit quiz, une sorte de captation de votre attention, le saviez-vous ? Aujourd'hui, si vous installez à Lausanne un automate à chocolat dans les locaux d'un club de sport, vous devez obtenir auprès des services de l'excellent municipal Hildbrand une autorisation et payer un émolument. C'est le cas, vous pouvez le lire dans le rapport de gestion. J'ai comme ça trahi la source toute première du document qui vous est soumis aujourd'hui, du postulat. C'est le cas d'un petit millier d'appareils dans notre Ville, la statistique est très claire, elle fait partie de ces tableaux qu'on aime tous consulter dans le rapport de gestion.

Par contre, mesdames et messieurs, si vous installez une caisse automatique dans votre supermarché ou dans votre dépanneur de quartier ou où que ce soit, eh bien, vous n'avez pas besoin de la même autorisation et vous ne payez pas l'émolument, quand bien même la caisse automatique permet de faire à peu près la même chose que l'automate à chocolat. Et c'est de cette différence étonnante que part le postulat que je vous sou mets ce soir et que la commission a accueilli favorablement. L'émolument aujourd'hui est modeste, il faut le dire, c'est quelques centaines de francs par an, ce n'est donc qu'un point de départ pour la réflexion, mais il rappelle que la volonté de soumettre les moyens de vente automatisés à des règles spécifiques ne date pas d'hier et ne date pas de ce postulat. J'ai même fait quelques recherches, cette soumission à autorisation et émoluments a été introduite dans le canton de Vaud aussi tôt que 1899, et a été élargie en 1935. L'objectif était très simple, quand on va voir les exposés des motifs de l'époque, assurer une égalité de traitement entre la vente qui implique des employés, des bipèdes, des humains, et puis celle qui n'en implique pas. Aujourd'hui, ce contrôle a pris d'autres sens, il permet notamment de vérifier la conformité aux prescriptions légales en matière de vente d'alcool, en matière de vente de tabac, mais il permet aussi de vérifier que les automates rendent correctement la monnaie, ce qui n'est jamais désagréable quand on en fait usage.

Je disais donc que c'est un point de départ, ce constat historique, et puis l'existence finalement de cette norme aujourd'hui, et de cette soumission à autorisation et émoluments. Un point de départ pour quoi ? Vous me voyez venir, gros comme un automate, pour ouvrir la discussion sur les effets de ce que j'ai appelé l'automatisation, et même la robotisation de la vente, et même de la restauration. J'aimerais emprunter avec vous, rapidement, trois chemins depuis ce point de départ, qui aboutissent évidemment à la même conclusion qui est celle qu'il est utile et nécessaire de renvoyer ce postulat à la Municipalité. Le premier chemin, c'est la question des effets économiques de l'automatisation. Si les entreprises de vente, mesdames et messieurs, recourent à des caisses automatiques, c'est qu'elles y trouvent leur compte, qu'elles peuvent augmenter probablement la productivité de leur activité. Autrement dit, à volume de chiffre d'affaires égal, elles dépensent moins. il y a sans doute un peu plus de marchandises volées, mais c'est compensé par la réduction des coûts salariaux. La vraie question, la vraie question dans ce débat, comme dans tous ceux qui concernent les avancées technologiques qui améliorent la productivité, qu'on parle d'ailleurs de caisse automatique ou d'intelligence artificielle, la vraie question est de savoir à qui profite ce gain de productivité. Et aujourd'hui, l'automatisation de la vente sert à améliorer les marges des distributeurs, tout comme l'intelligence artificielle sert à n'améliorer que la domination de quelques multinationales du numérique. Je n'ai pas besoin de le dire ici, mesdames et messieurs, les distributeurs n'ont pas consacré les gains de productivité dus aux caisses automatiques à augmenter les salaires. Et je n'ai pas besoin de vous dire ici non plus qu'ils ne les ont pas consacrés à baisser les prix, les révélations récentes sur les marges de la grande distribution le prouvent suffisamment.

Alors face à ça, et c'est la fin de mon premier chemin, la petite taxe que je propose d'introduire, fondée sur l'historique de cet émolument, permettrait au niveau communal de faire un petit quelque chose de redistribution des gains de productivité vers rien d'autre que l'intérêt public et j'ai suggéré la promotion du commerce indépendant ou l'alimentation d'un fonds en faveur de la formation continue du personnel de vente dont les tâches, on va le voir, évoluent.

Deuxième chemin que j'aimerais emprunter avec vous, mesdames et messieurs, c'est la question des conditions de travail. Nous avons entendu, c'était de la part de notre excellente collègue, madame Gemesio, il y a quelques semaines, dans le débat sur la reconnaissance faciale, une vision politique très positive, très favorable de l'évolution technologique qui nous libérerait progressivement de toutes les tâches pénibles et qui sait, peut-être même un jour, du travail. Malheureusement, nous savons que dans un premier temps, ce qui se passe, c'est des suppressions de postes, et c'est ça qui est la conséquence de la généralisation par exemple des caisses automatiques. Et pour le personnel qui reste, et quelques études qui ont été faites, qui sont disponibles, font plutôt état d'une évolution défavorable du métier, avec un accroissement du stress au travail, lui-même facteur d'atteinte à la santé. Donc en gros aujourd'hui le personnel de vente ne bénéficie pas de l'élimination de tâches répétitives, comme on pourrait s'imaginer, scanner des articles à la caisse, il a plutôt un métier qui se dégrade en termes d'atteinte à la santé.

Il n'est d'ailleurs pas rare, regardez autour de vous, c'est très intéressant, de voir une personne, de voir surveiller 8, 10 caisses, des situations pratiquement impossibles, avec des vols qui ensuite à la fin de votre journée de travail vous sont rapportés « tu as laissé passer tant et tant de vols que nous avons repérés à la caméra », etc. Ne nous leurrions pas, fin du deuxième chemin, la Ville de Lausanne ne va pas pouvoir modifier fondamentalement les dynamiques en cours, mais elle peut contribuer à rééquilibrer un peu la balance en faveur des employés. Taxer les caisses automatiques permettrait de tenir compte de ces effets en renchérissant l'emploi des robots de vente, puisque c'est bien de ça qu'il s'agit.

Enfin, et c'est peut-être l'objet qui nous concerne le plus ici au niveau communal, se pose la question de l'effet de l'automatisation sur la ville, sur l'espace public, sur l'attractivité et l'intérêt du centre et des quartiers. Il est connu, mesdames et messieurs, et documenté, que face à la généralisation des ventes en ligne, les magasins n'ont qu'une option, c'est se démarquer, proposer un conseil humain, une expérience exclusive, et plus généralement, une atmosphère, une ambiance, la possibilité d'essayer de rapporter, vous connaissez tout ça. Face à cela, certaines grandes surfaces et certaines grandes multinationales poursuivent une stratégie complètement différente. Celle, je l'ai décrite en des termes dont vous pardonneriez l'emphase, de la maximisation du profit par la suppression pure et simple du personnel de vente. Qui, mesdames et messieurs, c'est la question rhétorique que je vous pose, qui ira flâner dans une rue où à côté d'une Migros sans personnel, il y a une Coop sans personnel et un magasin Amazon sans personnel ? Personne, personne n'ira flâner dans cette rue. Et le calcul étroit de chaque acteur, qui peut être rationnel, je l'ai dit, maximiser la productivité, c'est logique, entraîne un certain nombre d'externalités négatives pour la ville, c'est-à-dire que la convivialité de la ville en est réduite. Et je vous invite à aller voir les magasins sans personnel qui existent à Zurich, à Berne, de la Migros, d'autres enseignes que je ne vais pas citer. C'est effectivement assez étrange du point de vue de l'expérience de la Ville lorsque l'on entre dans ce type de magasin. Ça change complètement ce que ça veut dire que d'aller au magasin, d'aller flâner, d'aller dans la rue.

C'est donc la motivation à mon avis la plus poussée pour une taxation des caisses automatiques au niveau communal, faire en sorte que leurs exploitants s'acquittent d'une contribution à la tâche commune qu'ils ont finalement abandonnée, celle d'animer un peu les rues, de contribuer au sentiment de sécurité, et la même réflexion s'appliquerait pour moi aux cafés, aux restaurants qui miserait uniquement ou principalement sur des automates. Autant dire, mesdames et messieurs, que dans ce café-là, on ne renseignera aucun touriste, on n'aidera aucune personne âgée, et on n'offrira refuge à aucune personne menacée. S'il n'y a que des robots, tout ça ne va pas se produire.

Mesdames et messieurs, en conclusion, j'ai sans doute été trop long, je vous invite à faire bon accueil à ce postulat. Vous le savez sans doute, des gens aussi raisonnables que le professeur Xavier Oberson appel de leur vœu, une taxation des systèmes qui effectue des tâches répétitives, définition qu'il donne du terme de robot, des systèmes qui effectue des tâches répétitives. Et quelle utilisation appelle-t-il de ces vœux le professeur Oberson pour les recettes ? Il propose de compenser ce que les humains salariés faisaient, mais ne font plus. Vous le voyez, ce que nous demanderions à la Municipalité d'étudier en renvoyant ce postulat est de bon sens, et j'espère vous en avoir convaincu.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Ce postulat de M. Gaillard nous a semblé très pertinent et d'autant plus encore suite à son intervention de ce soir. Il permet de manière fine et par le truchement des dispositions relatives à l'exploitation de distributeurs et d'appareils automatiques,

ainsi que les émoluments y afférant, d'évoquer des questions sociétales plus larges et plus fondamentales, comme l'automatisation du travail, qui aura un impact massif pour l'avenir de la société. S'agissant de ce postulat, non seulement il faut assurer une égalité de traitement entre d'une part les machines de type Selecta, caisse automatique, les restaurants automatiques de pizza et d'autre part les établissements qui se targuent encore d'avoir du personnel humain, mais surtout, il apparaît clair qu'il est temps d'anticiper autant que faire se peut les cautèles de l'automatisation. Et qui sait en revaloriser les profits, à voir avec un revenu de base inconditionnel par exemple. Enfin, c'est une idée qui me passe par la tête maintenant.

Certes, la marche vers l'automatisation est déjà bien entamée, toutefois il apparaît important de réfléchir à notre échelle et au niveau de compétence, aux limites et effets délétères de l'automatisation, et d'évaluer l'impact qu'auront ces machines et algorithmes sur notre économie. L'automatisation et la robotisation bouleverseront et bouleversent déjà la vie des travailleur-euses, de la société et de la Ville, et aura des conséquences psychosociales notables. Espérons que les réponses à ce postulat évoqueront quelque peu ces questions et nous permettront d'y voir plus clair sur le sujet.

Vous l'aurez compris, les Vertes et jeunes Vertes soutiennent la prise en considération de ce postulat et évidemment que nous invitons le plénum à faire de même.

M. Valentin Christe (UDC) : – Alors nous pouvons partager un certain nombre de constats qui ont été posés par notre collègue Gaillard, notamment sur l'impact de ce qu'il appelle la ville, soit l'ambiance générale de notre cité, si j'ose résumer de manière très approximative. Pour remédier à l'inégalité de traitement qui est pointée du doigt par le postulant entre les automates de vente et les caisses automatiques, deux approches pourraient être envisagées, il y en a peut-être d'autres, mais mon imagination me fait défaut en cet instant précis. Ces deux approches pourraient être donc d'une part par exemple d'abandonner la taxe pour tous les automates de vente si tant est qu'un automate a proprement parlé, ça a été donné en exemple à Selecta, soit rigoureusement comparable à une caisse qui n'a en réalité d'automatique que le nom puisque l'usager est appelé à fournir lui-même le travail. Et l'autre approche serait de taxer tout le monde à la même enseigne dans la mesure encore une fois de ce qui est comparable.

Alors évidemment il ne surprendra personne que notre collègue postulant éminent représentant du parti socialiste ait choisi la voie de la taxation. Mesdames et messieurs, au final, qui va payer cette taxe ? Eh bien, ce ne sera une surprise pour personne. Au final, la taxe sera payée par les consommateurs, comme toute taxe, la TVA en étant l'exemple le plus archétypique. Ça ne se fera évidemment pas dans l'immédiat, puisque personne n'imagine tel ou tel supermarché équipé de caisses automatiques qui tout d'un coup augmenterait le prix de ses produits, là où un autre supermarché, qui par hypothèse ne serait pas, ou pas encore, équipé de caisses automatiques, lequel maintiendrait ses prix plus bas. Ça ne se fera évidemment pas de cette manière. Ça se fera de manière générale, sur les prix généraux au fil du temps.

Alors sans doute nous dira-t-on que l'impact financier de cette taxe sera minime sur les consommateurs. On nous l'a dit un certain nombre de fois, comme pour toute nouvelle taxe ou tout nouvel impôt, combien de fois ne nous a-t-on pas dit que la création de telle ou telle nouvelle assurance sociale ou prestation ne coûterait qu'un café par mois. Au final c'est une accumulation de café qui représente une perte de pouvoir d'achat significative. Une de plus, dans un contexte qui vous est connu et qu'il n'y a pas besoin de rappeler trop longuement, celui de l'inflation, des prix de l'énergie, de la réfaction des matières premières, de la hausse des primes d'assurance maladie, j'en passe, et des meilleurs.

En ce qui concerne l'affectation du produit de la taxe, deux pistes ont été évoquées rapidement par le postulant. La première, c'est la question du soutien à la formation professionnelle, ce serait à discuter. Et la seconde, ce serait la création d'un fonds en faveur du commerce indépendant dont les contours pour l'instant sont forcément vagues puisqu'on en est au stade de la prise en considération d'un postulat, c'est bien normal. Mais cette deuxième approche nous paraît revenir à créer une forme de subventionnement pérenne, c'est-à-dire créer une sorte de nouvelle dépendance à l'État. Et durant les questions orales, on parlait de la question de la politique en matière d'addiction, la Municipalité se montrant très prévenante à l'encontre de ce danger, comme chacun l'aura compris. Eh bien, mesdames et messieurs, le péril de la dépendance au subventionnement est très dangereux lui aussi.

Nous voterons non à la prise en considération de ce postulat, non pas que la question générale qui se pose, celle de la robotisation et de l'automatisation croissante de notre société ne soit pas pertinente, mais parce que la solution de facilité que constitue la création d'une nouvelle taxe ne nous convient évidemment pas et ne nous convainc pas davantage. Je vous remercie, je vous invite donc à voter non.

Mme Alice de Benoit (V'L) : – Il est vrai que certains emplois diminuent lorsque d'autres se créent. On comprend en lisant ce texte qu'il serait souhaitable de préserver un certain type d'emploi. On rappelle à cet égard que le métier de caissier ou de caissière dans un supermarché est loin d'être facile et ne garantit que peu de contact humain. Il se peut que les personnes employées à ces tâches soient plus utiles dans le conseil ou dans la mise en place de produits. Nous défendons la mixité des systèmes proposés pour permettre un meilleur service auprès de la clientèle et un travail plus attractif. Il y a en effet toujours des employés qui assurent certains services de conseil, de surveillance, etc. On constate aussi une transition vers des emplois différents, plus valorisés et valorisants. À cet égard, la Coop et la Migros confirment que la généralisation des caisses automatiques n'implique aucune suppression d'emploi. En réalité, et contrairement à ce qui a été dit par le postulant, il y a une pénurie de main-d'œuvre, notamment dans le domaine de la vente au détail qui va encore s'accroître ces prochaines années. La digitalisation et l'automatisation font ainsi tout son sens et offrent de nouvelles opportunités, notamment en termes de création d'emplois.

Je rappelle aussi que les horaires restreints des commerces sont pour but de protéger le personnel de vente. Si les commerces et les acteurs de la restauration trouvent des solutions innovantes pour éviter les désagréments liés à la vente par du personnel, nous estimons qu'il s'agit d'une avancée bénéfique tant pour les commerces que pour leurs employés, qui s'avère également pratique pour les consommateurs. Ce type de machine peut également servir l'économie locale. Par exemple, il y a certains agriculteurs qui utilisent des automates pour vendre leurs produits directement. Dans la restauration aussi, il y a de nouveaux automates qui se créent et qui proposent parfois des produits locaux.

Le postulant souhaiterait ainsi taxer les caisses automatiques et les appareils de vente en self-service. Le groupe des Verts libéraux est contre l'instauration de telles taxes qui tendent à restreindre l'innovation et les nouvelles technologies alors qu'elles peuvent être utiles tant pour le public que pour les employés de ses commerces ou de la restauration. Un tel combat apparaît à nos yeux rétrograde et contre-productif. On ne voit donc pas pour quelle raison il faudrait péjorer ce type de technologie innovante et créer des embûches administratives. On ne voit pas non plus que l'instauration d'une telle taxe puisse être de compétence communale alors que ces automates ne sont pas sur le domaine public. L'exploitation d'un appareil automatique est en outre déjà soumise à un émoulement qui est prévu pour le droit cantonal. J'ajoute encore qu'une taxe imposée à l'entreprise de vente risque fort de se répercuter sur le prix final payé par le consommateur. Et si Lausanne est la seule commune à instaurer une telle taxe, on pourrait déplorer une perte de compétitivité par rapport aux autres communes.

Enfin, on ne voit pas pourquoi une telle taxe favoriserait les indépendants et les petits commerces, ni comment une redistribution pourrait être mise en œuvre pour préserver une saine concurrence. Il nous apparaît donc pas judicieux d'aller à l'encontre de l'évolution de la société. Vous l'aurez compris, le groupe des Verts libéraux rejettera la prise en considération de ce postulat et vous invite à en faire de même.

Mme Anais Timofte (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche soutient le postulat et partage les préoccupations liées à la multiplication des automates et caisses automatiques de manière générale. L'automatisation est un processus global et largement en cours partout en Suisse, mais également à Lausanne. Les exemples d'épiceries complètement automatisées et sans personnel à Zurich sont mentionnés par le postulant dans son postulat et ils l'ont été également précédemment, et témoignent d'une évolution rapide dont il est de notre responsabilité de nous préoccuper. L'automatisation est en effet partout, qu'il s'agisse des caisses automatiques commerces de détail, des distributeurs un peu partout qui sont remplis pour certains par des employés du secteur de l'hôtellerie et restauration ou encore l'automatisation de bon nombre de services postaux. Et si une telle évolution est à saluer lorsqu'elle permet de supprimer la pénibilité du travail, elle doit en revanche être critiquée lorsqu'elle implique des suppressions massives d'emplois et de places d'apprentissage dans le seul but d'augmenter le bénéfice de l'entreprise.

En outre, dans de nombreuses branches de l'économie, une garantie de formation en continu doit être proposée aux employés concernés par des métiers menacés par l'automatisation. Et dans ce contexte, il nous paraît important de mener une réflexion aboutie au niveau de la Ville pour la mise en place d'une réglementation ainsi qu'à l'étude des possibilités de développement de taxes sur la base des différents modèles qui sont proposés. Et bien que l'évolution de ces enjeux dépasse largement la Ville de Lausanne, nous saluons l'idée portée par le postulant de développer une forme de taxes qui dépendent du type exact d'automate, qui puisse en retour servir à la collectivité. Toutefois, il nous semblerait plus adéquat que les recettes de cette taxe ou émoluments puissent servir en priorité à la formation continue des employés concernés par l'automatisation, plutôt que la revitalisation du centre-ville ou pour la promotion du commerce indépendant comme indiqué dans le rapport, ceci nous paraissant être une bien moindre priorité.

Toutefois le groupe Ensemble à Gauche soutiendra le postulat et son renvoi à la Municipalité.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Alors naturellement on s'inscrit dans un débat qui est vieux comme le monde. On se rappelle que, ou dans tous les cas vieux comme l'évolution technologique, qui doit être à peu près aussi vieille que le monde, on se rappelle que le Tribunal fédéral en 1931 avait jugé inconstitutionnel la tentative d'interdiction par le canton du Valais de l'utilisation de machines de chantier sur les chantiers valaisans parce qu'il y avait cette crainte à l'époque déjà que les machines de chantier excluent les travailleurs valaisans, les remplacent, les automatisent. Crainte qu'on voit toujours. Ce n'est pas un débat inintéressant, mais c'est un débat qui est connu qui pourrait être fait à chaque évolution. Alors les évolutions sont plus ou moins spectaculaires, mais ça veut dire par exemple que personne ne s'est demandé l'effet qu'avait eu l'introduction massive du traitement de textes sur les emplois de secrétariat, c'était aussi une automatisation par rapport à ce qui se faisait. Enfin, il y a beaucoup d'évolutions technologiques qui sont très automatiques ou très naturelles et qui passent sous le radar, tandis que d'autres attirent l'intérêt des forces politiques, notamment des forces politiques, notamment les plus aptes ou les plus volontaires de taxer.

Pour répondre à Mme Anaïs Timofte, je dirais que j'ai vu une seule épicerie totalement automatique, c'était quelque part dans la région de Baulmes, qui était une épicerie qui desservait une série de petits villages de l'arrière-pays vaudois, et qui était en fait accessible par le biais d'une application qu'on devait télécharger sur son téléphone portable, et qui permettait d'ouvrir en fait l'épicerie, d'y faire ses achats et puis de faire naturellement un check-out ou un paiement automatique à la fin basé sur la confiance. Je pense que c'est plutôt un service qui est bien étant donné que probablement qu'il serait remplacé par rien d'autre parce que cette petite épicerie n'aurait probablement pas eu le chiffre d'affaires nécessaire pour payer un ou deux salaires ou pour maintenir une activité suffisante, donc on voit que ce n'est pas forcément des mauvaises choses.

Vous voyez où je veux en venir, le PLR naturellement s'opposera à cette taxe, il s'opposera à cette taxe parce qu'il s'inscrit dans cette longue tradition d'innovation avec une certaine confiance sur le fait que finalement des emplois se créent plus correspondant plus à l'époque, correspondant plus aux formations, aux aspirations des champs et qui permettent de remplacer ceux qui disparaissent du à l'évolution technologique. Ça a été prouvé de façon empirique. On est maintenant 8 millions en Suisse, on n'a pas un chômage massif malgré l'automatisation alors qu'on était beaucoup moins de travailleurs il y a 50 ans ou 100 ans avec beaucoup moins de technologies.

Néanmoins, il y a des raisons plus précises qui font ça. Enfin, elles ont presque toutes été énumérées par ma collègue des Verts libéraux, Alice de Benoît, donc je ne vais pas les redire ici. J'aimerais juste insister sur deux points qui me semblent intéressants. Je pense qu'il y a un problème de compétence communale, quand même. On peut le dire, on ne peut pas faire des taxes n'importe quand. C'est la loi sur les impôts communaux qui détermine les taxes que peuvent faire les communes. Ça ne fait pas partie de ces taxes, donc je ne pense pas qu'on ait la compétence pour le faire. On peut s'interroger beaucoup. Alors, je ne sais pas si M. Gaillard veut faire plutôt une taxe, plutôt un impôt, enfin le Parti socialiste a sûrement beaucoup de techniques dans l'un et dans l'autre, mais néanmoins on n'a pas la compétence communale pour faire une taxe. Et puis deuxièmement, je me réfère au fait que M. Gaillard a cité le professeur Oberson de droit fiscal. Il se trouve que le professeur Oberson a été entendu par une commission du Grand Conseil genevois chargé de traiter la même question au niveau genevois, à savoir l'introduction d'une taxe sur les caisses automatiques. A cette occasion, il a dit qu'il s'opposait à cette taxe, le professeur Oberson, parce qu'elle était trop partielle, qu'elle s'attaquait à un petit segment, les magasins soient un terme sujet à interprétation, et puis que ça posait surtout des problèmes d'égalité de traitement. Il arrivait à

la conclusion que la taxation des robots, auxquels il n'assimile pas forcément les caisses automatiques, doit être examinée de façon plus globale et qu'on ne peut pas, comme ça, rajouter des petites taxes par-ci, par-là, pour essayer de corriger un système.

En outre, ce qui est intéressant dans cette prise de position du professeur Oberson, c'est qu'il a insisté sur la question de l'égalité de traitement, l'égalité de traitement qui se poserait si on agit au niveau communal par rapport aux autres communes du canton, aux communes voisines, on est dans une échelle qui serait extrêmement petite et qui poserait également des problèmes de capacité concurrentielle du centre ville lausannois par rapport à d'autres centres à une époque où les gens sont tout à fait très mobiles. Et puis il y a un autre élément quand même c'est que maintenant on a une certaine expérience, les caisses automatiques sont arrivées à partir 2012-2013, on a maintenant 10 ans de caisses automatiques je crois qu'on peut aussi faire, enfin calmer certaines craintes avec cette expérience qu'on a. On le voit, ce qui se fait, c'est un système dual entre les caisses automatiques et des caisses avec des personnels parce qu'il y a une demande aussi pour le personnel. On ne voit pas forcément des épiceries mortes, on ne voit pas forcément des supermarchés Manor, La Coop, Migros, morts qui n'animent plus le centre-ville, etc. Le seul reproche que je ferais à Manor, c'est de plus vendre le jus d'orange à 1 franc le samedi depuis qu'ils ont rénové leur supermarché, mais ce n'est pas du tout les caisses automatiques qui posent ce problème.

Donc on est dans un cas où on voit que finalement les craintes que peuvent avoir certaines personnes ne s'avèrent pas fondées dans tous les cas dans la façon un peu extrême dont elles ont été présentées par monsieur Gaillard d'un centre-ville mourant faute d'animation par les caisses et je pense qu'on a les éléments pour regarder l'avenir avec suffisamment de confiance sans cette taxe supplémentaire qui ne semble pas apporter grand chose.

Mme Denise Gemesio (PLR) : – Alors je tenais simplement à prendre la parole pour nuancer les propos de Monsieur Gaillard qui m'a cité dans son intervention. Évidemment, à ce moment-là, je prenais, sur la citation qu'il a utilisée, je prenais position par rapport à la surveillance extrême qui aurait pu être utilisée dans nos Villes et puis dans notre pays. Maintenant, ici, on parle vraiment d'un autre sujet, on parle d'un sujet dans lequel, évidemment, le PLR défend l'innovation, c'est un sujet important pour nous. Je pense que justement, on a eu des personnes qui ont pris des positions différentes en indiquant qu'on perdrait des emplois, on détruirait des emplois, en masse même. Je vais peut-être juste aussi déclarer mes intérêts, je suis spécialiste dans la digitalisation justement et c'est justement cette question qui revient assez souvent où on se demande « mais est-ce qu'on va supprimer vraiment des emplois ? » Et la réponse est non en fait. Les emplois ne sont pas supprimés et comme le disait très justement Alice de Benoît, on transforme ces emplois, on en crée des nouveaux, on donne plus de poids à certains métiers qui peuvent être meilleurs, qui peuvent apporter de meilleures conditions de travail aux personnes qui aujourd'hui ont des métiers difficiles.

Donc je pense qu'il y a justement cette nuance particulière à apporter, on a la surveillance d'un côté, on a l'extrême de l'informatique et de la digitalisation, mais on a également justement ce côté super positif qui permettrait peut-être dans le futur d'avoir un choix de vie, un choix de style de vie qui pourrait être meilleur, donc de décider par exemple de pouvoir travailler la nuit, de pouvoir aller faire ses achats, ses courses la nuit grâce à également justement des technologies qui peuvent être mises en avant et puis qui à terme, comme le disait mon collègue Valentin Christ, pourraient amener justement à taxer des personnes qui n'ont déjà pas les moyens. Donc finalement on toucherait aussi une classe sociale basse qui aujourd'hui paye déjà le prix. Donc voilà, c'était juste une certaine nuance à apporter sur ce sujet en particulier.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – C'est un long débat effectivement qui porte sur un aspect important. Est-ce qu'on est pour le progrès ou contre ? D'un côté on a des progressistes qui pensent que la machine peut aider les êtres humains à ne plus faire des tâches répétitives et peut-être pas au niveau de ce qu'un être humain devrait faire et d'un autre côté on a peut-être des rétrogrades qui ont une vision un peu plus liée à un conservatisme sociétal. Rien ne doit être fait par la machine, ou très peu, parce que ça pourrait changer les habitudes. Mesdames et messieurs, avec l'approche du postulant, je serai moi-même au chômage, avec toute mon équipe. Heureusement que son avis n'est pas l'avis dominant, que ce soit en Suisse ou dans le monde, car je crois que nous serions ici beaucoup à être au chômage et je ne serai pas le seul.

En substance, que dit le postulant, il dit qu'il y a une perte d'emploi à cause de l'introduction des

automates. Ce qui est faux. Les chiffres le montrent. Le fait d'introduire des machines permet de libérer les travailleurs de tâches répétitives, mais crée d'autres emplois. Il faut créer ces machines, il faut les entretenir, il faut les gérer et en fait, quand on fait la somme entre ce qui est remplacé et ce qui est créé, la somme est positive et c'est un peu le sens de l'histoire depuis 2000 ans. La technologie permet aux gens de mieux vivre, permet de mieux gagner et permet d'avoir des travaux qui sont moins difficiles. Après, il nous parle de l'aspect de la perte sociétale en expliquant qu'on n'aurait plus de magasins avec des personnes qui servent leur clientèle. Moi je dis laissons le marché faire, si vraiment il y a un marché pour ce genre de magasins, il y aura des magasins qui vont pouvoir augmenter leur prix pour pouvoir garder des gens qui sont à la caisse et qui permettent d'accomplir ce service, je crois que le marché est un instrument extrêmement fort pour définir ce qui est qualitatif ou un peu moins.

Finalement, et en forme de clin d'œil, mais j'attends vraiment une réponse du postulant, je crois qu'il est fortement impliqué à la CGN. J'aimerais savoir s'il va, sur la base de ce qu'il nous a expliqué aujourd'hui, remplacer tous les automates de vente de billets de la CGN par des caissières ou bien est-ce qu'il va se taxer de façon volontaire pour donner un peu d'argent à la Ville de Lausanne ?

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Alors il y a une chose qui a été clarifiée ce soir, c'est qu'un progrès ne se produira pas dans l'humanité, c'est celui de la capacité de monsieur Moscheni à écouter les gens qui s'y expriment au Conseil communal et éventuellement derrière à tenir des propos qui tiennent un tout petit peu compte de ce qui a été dit. Parce qu'on cherchera en vain, mesdames et messieurs, dans le texte, dans le rapport et dans mon intervention dont je tiens l'inextenso à disposition de toutes celles et ceux qui me le demanderaient, on cherchera en vain une opposition fondamentale au progrès technologique, à la digitalisation, ou que sais-je. Et j'ajoute par gentillesse pour lui, je n'ai aucunement l'intention de mettre M. Moscheni au chômage. C'est sûr qu'il est bien mieux utilisé dans son entreprise que, de toute évidence, le mardi soir au Conseil communal. Je suggérerais en l'occurrence de travailler plus pour la digitalisation.

Madame Gemesio, je vous porte une estime importante, c'est la raison pour laquelle j'aimerais simplement citer le bulletin du Conseil communal de la soirée de notre débat sur la reconnaissance faciale. Vous avez dit, je cite, « Nous voulons défendre l'innovation, parier sur le fait que cette dernière fera progresser l'être humain, facilitera le quotidien, allégera ses journées de travail. Je parle en mon nom, peut-être qu'elle permettra même d'arriver à une vie où le travail sera un lointain souvenir et lui laissera le temps de prioriser ce qui est vraiment important. » Donc je ne crois pas, et c'est un reproche qui me ferait mal, je ne crois pas avoir détourné vos propos. Je crois que vous avez tenu un propos général sur la technologie qui est optimiste, c'est votre droit le plus strict. On a le droit d'estimer que si on laisse la technologie avancer simplement dirigée par les entreprises qui la mettent en place, il est possible que ce futur n'advienne pas. Mais honnêtement, je n'ai pas eu pour intention de manipuler vos propos et je crois que cette citation que je viens de donner est techno-optimiste pourrait-on dire, c'était votre point de vue ce soir-là et ça ne concernait pas la vidéosurveillance avec reconnaissance faciale et ça me semblait une position existante du débat qui n'est en effet pas la mienne. Enfin j'en ai terminé, je respecte évidemment votre point de vue sur ce point.

Alors il y a un point commun mesdames et messieurs à peu près toutes les réponses qui ont été faites et qui s'opposent au postulat. C'est que vous aurez remarqué, on ramène la question en permanence, on l'invente en réalité, de l'opposition fondamentale aux technologies. Donc face à un type qui vient de tenir son intervention, la lisant sur son ordinateur, c'est de toute façon assez cocasse de manière générale. Mais pourquoi on fait ça ? Pourquoi M. Carrel essaye de me renvoyer aux espèces de néoludites valaisans du début du XXe siècle ? Pourquoi M. Christ emboîte le pas ? Pourquoi M. Moscheni me soupçonne de vouloir le mettre au chômage ? Eh bien mesdames et messieurs, parce que tous ces gens-là n'ont pas envie d'ouvrir le vrai débat qui est le débat sur à qui profitent les gains de productivité produits par la technologie. Et j'assume, c'est le seul débat qui m'intéresse. La technologie n'y connaît pas grand-chose, je ne suis pas capable de programmer, capable de développer des instruments. Le seul débat qui m'intéresse c'est à qui profitent les gains de productivité ou éventuellement qui en pâtit. Et sur ce point, Madame de Benoît, je regrette un peu la teneur de votre intervention, car le fait que malheureusement aujourd'hui les caisses automatiques concrètement provoquent plutôt un durcissement de la pénibilité du travail et non pas un allègement de la pénibilité du travail est attesté. Il y a des spécialistes de médecine du travail qui ont démontré ça. Vous avez un stress immense quand vous devez surveiller 10, 12 caisses

automatiques, que Vous savez qu'il y a une caméra, parce que vous savez ça sans doute, il y a des caméras qui sont surveillées en temps réel, ça, ça crée un nouvel emploi, c'est vrai, c'est surveillant de caméra en temps réel dans les supermarchés, et qu'on vous fera remarquer à la fin si vous avez laissé passer trop de vols, etc. Non, je crois que ça, ce n'est pas une libération, ce n'est pas une émancipation par rapport au métier de caissier ou de caissière, dont on peut discuter de la noblesse, mais enfin qui a été fait par beaucoup de gens honnêtes et qui était malgré tout très important, vous le savez aussi, dans les quartiers, notamment pour le lien social.

Donc je regrette ces manœuvres dilatoires, ces manœuvres échappatoires. Je le dis dans le postulat, je le dis dans mon intervention, cette proposition que je formule est une façon de divertir un petit quelque chose, de détourner un petit quelque chose de ces gains de productivité vers des enjeux que j'estime être d'intérêt public. On a parlé de la formation continue des employés, on a parlé de la promotion du commerce.

Deux points encore, et j'en aurais terminé, Madame la Présidente. Le premier. Alors M. Carrel, il va falloir faire une séance de groupe extraordinaire. Parce que si le président du groupe PLR m'explique que tout va bien dans le meilleur des mondes pour le commerce lausannois, il me semble qu'il y a deux, trois électeurs, et peut-être même quelques collègues à vous, comme un certain M. Pernet qui a déposé il y a quelques années un postulat pour demander une stratégie pour le commerce, en disant qu'il y avait quand même des enseignes qui perdaient du commerce indépendant qui s'amenuisait à Lausanne. Eh bien disons, il faudra m'expliquer quel est le vrai PLR. Est-ce que c'est celui qui partage avec moi le constat qu'il y a un enjeu sur le commerce et qu'on doit l'aider à réagir à la numérisation des habitudes d'achat, etc. Ou alors celui de M. Carrel qui dit que finalement, laissons la technologie, laissons l'innovation régler tout ça. Et puis ma foi, c'est un peu schumpetérien, il y en a qui mourront au passage. Mais tant pis pour elle et tant pis pour eux. Je suis du côté de M. Pernet, mais enfin, ce n'est pas grave, on a les amis qu'on choisit.

Et puis dernier point, M. Moscheni, qui aime m'interpeller sur la CGN, je crois malheureusement davantage qu'il aime fréquenter nos bateaux, ou alors je suis mal informé, mais enfin les relevés de caméra que j'ai vu n'étaient pas très glorieux de ce point de vue là, je ne vois pas souvent M. Moscheni, nous sommes fiers à la CGN d'avoir à l'ensemble de nos débarcadères majeurs autour du lac, des points de vente avec des humains, et je ne vous n'apprendrai probablement rien M. Moscheni, car vous êtes très bien renseigné, pour savoir que ces humains, ces personnes, ces femmes, ces hommes, et bien ils ne font pas que de vendre des titres de transport CGN, effectivement ils renseignent aussi le touriste, effectivement exceptionnellement quand il y a un enfant, ils ouvrent la porte des toilettes du personnel, toutes choses qu'effectivement, si nous avions la très mauvaise idée, mais que nous n'avons pas, d'automatiser l'ensemble de la vente, toutes choses qui ne pourraient plus se faire aux débarcadères CGN, et dont pâtiraient, j'ai parlé dans mon intervention tout à l'heure d'externalité négative, bien d'autres personnes que les usagers et les usagères au sens strict de la CGN. Donc j'espère vous avoir répondu, et j'espère, M. Moscheni, qu'on aura l'occasion d'en discuter à bord d'un bateau tout prochainement.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Monsieur Gaillard, vous ne pouvez pas prendre des pudeurs de gazelle selon l'expression de Jean-Luc Mélenchon quand on vous reproche d'avoir trahi les propos de quelqu'un, de Denise Gemesio qui vous reprochait d'avoir trahi ses propos. Et puis dans la foulée, immédiatement, preuve par l'acte, trahir mes propres propos en affirmant que j'aurais dit qu'il n'y avait aucun problème avec le commerce lausannois. Ce n'était naturellement pas ça, vous avez prétendu que depuis l'arrivée des caisses automatiques, eh bien il y avait un risque que le commerce s'automatise complètement et que plus personne ne flâne en ville. Je suis allé samedi dans la ville, ce n'est dans tous les cas pas encore le cas et je crois que ce risque est naturellement surestimé de votre côté, ce qui ne remet pas en cause les difficultés que traverse le commerce lausannois, mais qui ne sont pas dues à l'automatisation des caisses, enfin c'est quelque chose de multifactoriel et de beaucoup plus compliqué. Je pense même que rajouter des taxes sur des commerces physiques alors que la vraie concurrence vient du commerce en ligne n'est pas vraiment une bonne idée. Mais peut-être que je me trompe, j'ai l'impression plutôt que vous arriverez à faire basculer encore plus l'acte d'achat en ligne ou dans les communes voisines avec votre idée de taxes à tir larigot.

Cela étant, par ailleurs, vous fondez votre volonté de taxer, on n'aurait rien compris, mais vous prétendez finalement que votre idée c'est de divertir un petit peu du gain de productivité provoqué par la technologie. Mais la fiscalisation de ce gain de productivité est déjà faite, elle est déjà faite

complètement parce que les entreprises ont un impôt sur le bénéfice. Et si ce gain de productivité ne se traduit pas en bénéfice respectivement aux dividendes pour les actionnaires qui sont aussi fiscalisés, etc. si ce gain de productivité ne se transforme pas en bénéfice, il n'y a probablement pas de raison qu'il soit fiscalisé parce que ça veut dire qu'il est investi, qu'il est investi dans le développement d'entreprises, qu'il est investi dans la création d'emplois. Donc ce que vous faites, ce n'est pas de combler une lacune de notre système fiscal, c'est faux, ce que vous faites c'est juste rajouter une taxe sur un petit effet d'aubaine en jouant sur des émotions et des craintes.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'ai juste une interrogation si j'ai bien compris, puisqu'on parlait de la CGN, alors moi je ne prends pas beaucoup le bateau, mais je vais beaucoup à la piscine. Je constate depuis quelques années que de plus en plus on automatise tout et que les billets de la piscine, eh bien on vous dit voilà il y a un automate et de moins en moins on voit du personnel qui vous accueille dans les entrées de piscine. Alors dans le même sens et à l'Aréna où j'ai été très étonnée la première fois j'y suis allée en fin de journée, mais vraiment vers 8-9 heures du soir de n'avoir personne du tout qui vous explique comment fonctionnent les machines donc alors moi je ne sais pas comment c'est à la CGN, mais en tout cas dans les piscines lausannoises, je pense que de plus en plus on remplace tout par des automates. Même quand vous achetez un maillot de bain, vous devez passer par l'automate, alors vous ne savez plus très bien comment l'automate va choisir votre taille.

Mais bon, c'est pour ça que je vous demande si à qui profite le crime, à qui profite l'automatisation des piscines lausannoises.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Monsieur Gaillard, je vous remercie de m'avoir cité avec même certains points positifs, mais malheureusement ce soir, nous ne serons pas d'accord. Ce n'est pas une taxe sur le commerce que vous le développer et ce n'est pas en taxant le commerce que vous l'aidez. Ça c'est le premier point. Le deuxième point, vous comparez la CGN avec, on va dire le commerce. La CGN est totalement différente du commerce. C'est une entreprise à but purement de transport pour certains, mais beaucoup touristique, donc elle a une autre fonction que les commerces que vous avez cités tout à l'heure. Et puis, la grosse différence, c'est que la CGN est subventionnée, subventionnée de manière massive. Donc on ne peut pas comparer le commerce et la CGN. Personnellement, je soutiens ce que Mme de Benoît et M. Carrel ont dit, et je refuserai le renvoi de ce postulat, parce qu'à mon sens, il n'aidera pas le commerce. Il ne fera qu'apporter une taxe supplémentaire et les taxes, vous savez, on sait toujours à qui elles sont prises, mais on ne sait jamais vraiment à qui elles profitent.

M. Daniel Curnier (Les Verts) : – Il me paraît important de réagir à certains propos caricaturaux et à la démonstration de foi béate en la technique et en l'idéologie du progrès qui a été exposée précédemment. C'est une vision totalement binaire qui nous est présentée, ce n'est pas parce qu'on est technocritique qu'on est forcément contre le progrès. Il y a une confusion énorme entre progrès technique, progrès économique et progrès social, qui est un postulat jusqu'à présent pas démontré. Ce qui est certain, c'est que du progrès technique et le progrès économique produisent de la régression environnementale.

Je voulais partager avec vous, plus spécifiquement lié avec l'objet qui nous intéresse aujourd'hui, des considérations amenées par Sébastien Broca, que j'ai eu le plaisir d'écouter la semaine passée à l'université, qui est sociologue à Paris 8, spécialiste de l'intelligence artificielle, et qui nous dit que l'intelligence artificielle ne produit pas de perte d'emplois, effectivement. Par contre, elle réorganise à l'échelle internationale l'emploi. Elle le réorganise de la manière suivante, 75% des postes dans l'intelligence artificielle sont des postes peu qualifiés, notamment pour traiter, nettoyer des données, et ce travail est notamment délocalisé dans des pays comme le Kenya, Madagascar, où des ouvriers, je ne sais pas comment les appeler aujourd'hui, des informaticiennes, informaticiens peu qualifiés, travaillent pour moins de 2 dollars de l'heure. Donc le monde dans lequel on se projette avec ces intelligences artificielles et par extension la robotisation, c'est un monde où on vit une deuxième délocalisation de l'emploi de nos pays vers d'autres pays avec des conséquences désastreuses pour ces pays en termes d'une part, de conditions de travail, mais aussi, et pour les intelligences artificielles et la robotisation, c'est essentiel, les méfaits liés à l'extraction des matières premières nécessaires à la construction de ces objets et une vulnérabilité accrue aux aléas environnementaux qui sont créés par l'utilisation de ces mêmes objets.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir le postulat de M. Gaillard, que je remercie pour son dépôt,

malgré sa portée limitée.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je ne sais pas très bien à qui je suis censé avoir emboîté le pas durant ce débat, puisque c'est ce qui semble m'être reproché par Monsieur Gaillard, mais en matière de trahison de propos, le postulant essaye de manière un peu caricaturale de faire croire qu'il lui est reproché d'être un technophobe primaire. Je ne crois pas avoir mentionné cet élément dans mon intervention. Je suis ravi d'entendre Monsieur Curnier à l'instant relever que l'automatisation et la robotisation n'engendrent pas nécessairement une perte d'emploi, mais cause une réorganisation de l'emploi. Alors, puisqu'on parle ce soir de commerce, je rappelle à mon tour que l'UDC s'est à maintes reprises, alarmée de l'effet de la piétonnisation des rues sur ledit commerce. Et à chaque fois, on nous a répondu « mais c'est pas grave, il y a toujours un certain nombre de commerces qui restent ». Ce à quoi on vous a répondu, et on n'a pas manqué de vous faire remarquer à chaque fois aussi, que les commerces qui profitaient des rues non piétonnisées disparaissaient et étaient remplacés par un certain nombre d'autres, savoir essentiellement des métiers de la bouche, mais à l'époque ça n'avait pas l'air de beaucoup vous émouvoir.

Le coeur du problème a été soulevé par M. Gaillard, c'est la question de savoir à qui profitent les gains de productivité que permet la technologie. Aux entreprises c'est possible, je ne le nie pas nécessairement, mais ce serait faire preuve de beaucoup de naïveté que de croire que ces gains de productivité vont être d'une quelconque manière entamés par cette taxe. Le postulant reproche à ses contradicteurs de faire usage de manœuvres évasives et dilatoires, mais a lui-même soigneusement éludé la question de savoir qui va payer cette taxe. Et mesdames et messieurs, encore une fois, ceux qui vont payer cette taxe ce sont vous et moi, ce sont les consommateurs. Il n'y a aucune raison, et ça a déjà été dit dans ce débat, que l'on plombe de la sorte le porte-monnaie des seuls Lausannois, au détriment d'ailleurs des échoppes lausannoises, par opposition à leurs concurrents de la périphérie de notre belle commune.

Vous vous souvenez du parallèle établi par Churchill qui disait qu'une nation qui essaye de prospérer par l'impôt est comme un homme dans un seau qui essaye de se soulever par la poignée ? Je m'arrête là pour les comparaisons, mais je vous invite en tout cas à ne pas vous laisser mener en bateau par le commodore Gaillard au risque de filer vers le naufrage.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Vu que j'ai été interpellé par le commandeur Gaillard, je me permets de répondre, si j'ose, peut-être. Monsieur Gaillard, la véhémence de vos propos prouve que nos arguments ont fait mouche, ou bien que vous menez une campagne forcenée pour une élection à venir, ou les deux. En résumé, M. Gaillard, vous êtes un taxateur qui ne comprend pas grand-chose, je pense, à l'entrepreneuriat, à la création de valeur, et qui ne connaît que les taxes et les impôts. Or, je voudrais quand même vous dire une chose, il n'y a pas plus antisocial que les taxes, puisque, quel que soit votre revenu, vous payez la même taxe.

Vous qui êtes socialiste, ou du moins, vous prétendez de l'être, comment pouvez-vous justifier de nouveau taxer des gens qui gagnent peu et qui vont payer la même taxe que des gens qui gagnent beaucoup ? Il faut à un certain moment avoir une certaine cohérence avec vos valeurs. Et puis si aujourd'hui vous pensez qu'il y a un problème au niveau de la fiscalité, que ces automates ne sont pas corrects en termes de taxation, augmentez les impôts, augmentez la taxation sur les entreprises, mais ne mettez pas des taxes, puisque les taxes c'est ce qu'il y a de plus antisocial et je crois que là on est tous d'accord sur le fait que les gens qui ont de la peine aujourd'hui à finir les fins de mois, entre autres, pour des prix d'électricité qui sont trop hauts, sur lesquels la majorité de ce plénum a mis des taxes, devraient quand même avoir une aide.

Quant à la CGN, M. Gaillard, je suis estomaqué par votre remarque. Nous venons d'apprendre que vous passez votre temps à regarder les vidéos pour voir qui vient sur vos bateaux. Il me semble que dans un débat il n'y a pas si longtemps, vous vous battiez pour que les gens puissent garder leur vie privée et vous battiez contre la reconnaissance faciale. Donc on vient de remarquer et d'apprendre que M. Gaillard, lui, passe outre ces grandes messes qu'il nous a faites et lui se permet de regarder les vidéos de la CGN pour voir qui a accès au bateau. De nouveau, vous manquez de cohérence, M. Gaillard, mais entre nous, cela ne me surprend pas beaucoup de votre part.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Alors, hors des attaques personnelles, je dirais, je voulais peut-être compléter l'excellente intervention de ma collègue Alice de Benoît tout à l'heure pour essayer de répondre à la question pertinente posée par le postulant Benoît Gaillard, à qui profitent les gains de productivité ? C'est effectivement, en un sens, une excellente question. Alors, en premier lieu,

effectivement, ces gains de productivité profiteront aux commerçants, aux agriculteurs, aux artisans, pour offrir de meilleurs services à meilleurs prix. A qui ? A leur clientèle, qui va aussi profiter de ces gains de productivité. Mais M. Benoît Gaillard voudrait collectiviser les gains de l'économie privée. Ce qui aura pour effet soit de renchérir les coûts, les maintenir haut pour les consommatrices et consommateurs et de priver ainsi la population de meilleures prestations qui peuvent être apportées par des innovations. Là l'exemple c'est les machines, les automates dans les commerces, mais on pourrait trouver, je pense, de nombreux autres exemples.

J'ajouterai même que la libre concurrence assurera que les gains de tel ou tel commerçant auront un impact sur l'ensemble de la clientèle. Pourquoi ? Parce que tout le monde voudra jouer le même jeu. Donc les gains de productivité bénéficieront ainsi, in fine, oui au commerce, et aussi, et c'est ça qu'il faut le souligner, à leur clientèle, les consommatrices et consommateurs. Tout le monde est gagnant.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Alors, j'aimerais faire, une fois n'est pas coutume, une série de remerciements. Merci à vous, M. Vouillamoz, d'avoir, je trouve, très précisément pointé notre différent. Vous avez résumé ma position, je crois, de la meilleure manière possible. En effet, j'estime que cet axe, qui aurait en réalité dans le grand tout valeur d'une espèce de petit grain de sable, de petit frottement, revient effectivement à une petite collectivisation à l'échelle communale d'un gain de productivité ou d'une petite partie de celui-ci. Et je respecte parfaitement l'idée qu'on ne le souhaite pas, Mais enfin, je tiens à vous dire ici que je ne considère pas le terme de collectivisation comme un gros mot, et qu'en réalité on a collectivisé beaucoup de choses dans l'histoire, et que ça n'a pas toujours donné des résultats problématiques. Je pense que si vous alliez dire aujourd'hui que c'est un scandale d'avoir collectivisé les routes, collectivisé l'école, de vouloir absolument prélever des impôts sur les gens pour financer ces tâches communes, et bien il n'y aurait pas grand monde pour partager votre position. Je vous dis, qui sait, si quelque part nous avons raison, peut-être que d'ici dix ans, il paraîtra évident que les entreprises qui font usage de technologies d'automatisation payent leur écot à des tâches d'intérêt public, par exemple l'animation des centres-villes en l'espèce puisque nous sommes à Lausanne, ou la reconversion professionnelle des travailleurs. Je ne peux pas exclure que dans 10 ans, ça paraisse parfaitement logique, et je reviendrai dans ma conclusion avec un petit clin d'œil à vous, M. Vouillamoz.

Je remercie aussi M. Moschneni pour deux choses. D'abord, d'avoir confirmé mes propos, à savoir qu'il n'écoute vraiment pas ce que je dis, parce que je crois que personne n'a parlé ici d'une taxe qui serait payée par les consommateurs, sauf à adopter l'idée que M. Christe essaye de propager, mais à laquelle on va venir. Enfin, il n'est pas question ici d'une taxe appliquée aux consommateurs, et donc la question de savoir si le revenu est pertinent ou non n'est pas davantage pertinent. C'est vrai, c'est une taxe à l'équipement, elle existe dans d'autres domaines, mais c'est bien de ça qu'il serait question. Vous avez une taxe d'occupation du domaine public, on ne va effectivement pas regarder ni le revenu des clients du bistrot ni le chiffre d'affaires du restaurant au moment de fixer le montant de la taxe d'occupation du domaine public, c'est exactement dans ce domaine qu'on se situe.

Et puis je leur remercie, alors ça du fond du cœur, de faire fonctionner mes plaisanteries aussi bien, quand j'improvise un gag sur la surveillance des passagers, je crains principalement qu'ils fassent plouf, mais heureusement en l'occurrence, il rejaillit brillamment dans une intervention et merci pour ça M. Moscheni. Je précise ici à toutes fins utiles en forme de disclaimer, non c'était une plaisanterie, je ne regarde pas les bandes des caméras de vidéosurveillance et nous n'en avons pas.

Et puis avant de terminer, M. Christ, sur les écarts de prix, je n'échappe pas, vous avez raison, j'ai oublié. On nous a fait exactement le même refrain sur l'impôt sur les divertissements, exactement. On nous a dit « abolissez l'impôt sur les divertissements, vous verrez, ça fera baisser les prix du cinéma ». J'ai le tout-ménage des défenseurs de l'initiative pour l'abolition, là aussi à votre disposition si vous le souhaitez. Qu'est-ce qu'on a constaté ? Parce qu'on a gardé l'impôt sur les divertissements. On a constaté qu'en fait les prix pratiqués à Lausanne sont les mêmes que les prix pratiqués dans la commune d'à côté, où il n'y a pas l'impôt sur les divertissements. Et puis pour parler d'un groupe de cinéma, Pathé, ils font les mêmes prix à Genève, qui n'a pas d'impôt sur les divertissements, plus précisément où il a été aboli il y a une quinzaine d'années, qu'à Lausanne où il y a l'impôt sur les divertissements. Donc voilà une anecdote parmi d'autres ou un exemple qui permet de démonter l'idée selon laquelle c'est toujours le consommateur qui paye. Je ne compte pas me coucher devant l'idée que ce sont les entreprises qui décident qui payent. Non, nous

sommes une collectivité, nous pouvons aussi parfois effectivement taxer certains flux et obtenir certaines ressources par ce moyen-là. Nous n'avons pas besoin d'abdiquer en disant « ah les méchants de la grande distribution ou les omnipotents en fait plutôt de la grande distribution nous feront payer 10 ou 15 centimes plus les carottes si nous osons leur demander une contribution ». Je ne crois pas que c'est comme ça que ça fonctionne et fort heureusement d'ailleurs.

En conclusion, mesdames et messieurs, je vous invite à mettre en perspective avec un peu d'immodestie le débat de ce soir, notre petit débat de ce soir avec le grand débat sur la taxation des multinationales du numérique. Je crois que l'ensemble des partis, des personnes qui se sont ce soir opposées au postulat soutiennent le projet d'imposition minimale dans le cadre de l'OCDE qui est soumise en votation le 18 juin. Et bien j'aimerais bien vous entendre m'expliquer pourquoi quand il s'agit de taxer les activités numériques dans les marchés où elles sont réalisées plutôt qu'au siège des entreprises, c'est-à-dire le but de la réforme OCDE dans son ensemble avec notamment cette taxation minimale, pourquoi là ça n'est pas un frein à l'innovation et pourquoi vous le soutenez ? Et pourquoi lorsqu'il s'agirait tout simplement d'une petite taxe sur des instruments d'automatisation qui de fait aujourd'hui remplacent de la main-d'oeuvre, pourquoi tout à coup ça serait catastrophe du ludisme de l'opposition à la technologie, etc. La réponse c'est qu'il n'y a pas fondamentalement et philosophiquement de différence. Il y a des gens qui ont essayé de dire que si on taxait Google dans le marché européen alors Google se retirerait ou Google arrêterait de développer des choses. Il y a des gens qui ont expliqué qu'il fallait laisser les multinationales du numérique comme Uber faire de l'évasion fiscale parce que c'était finalement le prix à payer pour une formidable évolution technologique. Il y a des gens qui ont défendu ce point de vue. Heureusement aujourd'hui ils ont l'air un peu ringard et je reviens au pari que je faisais tout à l'heure avec monsieur Vouillamoz, dans dix ans c'est nous qui aurons raison et ça semblera logique que sur les instruments robotiques, que sur les instruments d'automatisation, un écot soit payé, une contribution soit payée par les entreprises pour un certain nombre de buts d'intérêt général que je ne vais pas lister à nouveau. Sur cette note d'optimisme, je promets de ne plus reprendre la parole et je vous invite à voter le postulat massivement.

Mme Denise Gemesio (PLR) : – Vu qu'on est dans les remerciements, on est dans un festival du film, on dirait. Je tiens à remercier monsieur Gaillard pour sa haute estime de moi. C'est toujours sympa d'avoir un retour de ce genre-là. Cependant, je voulais quand même revenir sur la question de justement cette utopie lointaine que je tends à apprécier qui est de se dire qu'un jour on n'aura plus de métier et puis qu'on pourra vivre de ce que l'on souhaite faire et puis pas de ce que l'on nous force à faire ou de ce que l'on a besoin de faire. C'est une comparaison, enfin c'est déjà quelque chose de très personnel, mais c'est une comparaison entre l'utopie lointaine qui aura lieu dans des centaines d'années, clairement parce que ça ne va pas arriver demain non plus, on va vite, mais pas autant que ça, et puis ce qui se passe aujourd'hui.

Aujourd'hui on a justement cette question de nouveauté, on a cette question de nouvelle technologie, et dès qu'on a une nouvelle technologie, dès qu'on a quelque chose qui va trop vite, qu'on a du mal à comprendre, qu'est-ce qu'on fait ? On applique des taxes. Et finalement c'est un réflexe irréflecti, c'est un réflexe dans lequel on montre qu'on ne fait pas l'effort de comprendre et puis justement c'est là la question. La question c'est de se dire avant de commencer à appliquer des taxes, pourquoi ne pas comprendre le système complet et puis se demander de quelle autre façon on pourrait agir qui permettrait justement de ne pas directement enterrer ces nouvelles technologies. Vous avez dit que le public préfère un contact humain, effectivement, donc pourquoi est-ce qu'on ne rechercherait pas une solution là-dedans ? Pourquoi est-ce qu'on ne contrerait pas ça plutôt par le contact humain plutôt que de se dire qu'une nouvelle technologie doit être contrée par une taxe ? A mon sens, c'est une façon de faire qui est irréflectie, qui n'a pas de sens.

Donc aussi pour aller au-delà, par rapport à la question de payer des taxes, le jour où on sera complètement digitalisé, où on aura justement, potentiellement plus de métiers, ce sera dans des centaines d'années sûrement, on n'aura pas l'opportunité de vivre ça. Qui sait, qui dit qu'on aura de l'argent encore, qui sait quel sera le système global, est-ce qu'on devra vraiment avoir des discussions qui tourneront autour de ces questions. Donc voilà, pour moi c'est un peu la solution facile, cet axe, c'est vraiment la solution de dire on y va, on coupe l'arbre sous les pieds de cette nouvelle technologie et puis on ne s'y intéresse pas plus que ça. Je pense qu'on est plus intelligent que ça et qu'on peut aller un peu plus loin.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Je voudrais juste rebondir sur ce que Monsieur Benoît Gaillard a dit à

propos de l'imposition minimale dans le contexte aussi du débat qui a lieu maintenant sur cette taxe. Donc l'imposition minimale qui va être votée très prochainement, en mois de juin, consiste en fait à une imposition complémentaire pour tenir compte d'un taux de 15% dans plusieurs pays. Donc en fait ici on ne parle pas de la même chose, on parle en fait d'une imposition qui vient au niveau du bénéfice imposable, donc un taux effectif de 15% sans rentrer dans le détail, donc en fait on tient compte de ce qu'on appelle la capacité contributive d'un contribuable, c'est-à-dire, on a du chiffre d'affaires, des charges et ensuite un bénéfice net qui sera recalculé et tout ça. Alors que maintenant, quand on compare par rapport à la taxe que M. Benoît Gaillard souhaiterait introduire, ça ne prend pas en compte la capacité contributive. Donc c'est deux choses totalement différentes, c'était juste pour préciser les propos.

Et juste un autre point, je ne pense pas que M. Gaillard puisse aussi confirmer ce soir qu'un entrepreneur qui serait soumis à cette future potentielle taxe à Lausanne ne la refacturerait pas ensuite sur le prix, donc ne la refacturerait pas aux clients. Je ne pense pas qu'il ne puisse pas aussi confirmer cela ce soir.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Monsieur Gaillard, on vous connaît depuis de nombreuses années, donc au moment où ça ne va pas tout à fait de votre sens, vous devenez très prolix et vous débordez souvent le sujet. Maintenant, on va faire le débat sur la fiscalité dans son ensemble. Non, ce n'est pas le but et je pense que là, vous vous égarez. Vous avez cité également, dans un tout autre contexte, la taxe sur le divertissement, en ne mentionnant que le cinéma. On sait que le cinéma c'est une des parties de la taxe sur le divertissement, mais la taxe sur le divertissement est un handicap, et je pèse mes mots, est un handicap à la multiplication d'événements culturels, ça peut être des concerts, parce que cette taxe, la Ville de Lausanne est la seule ville en Suisse à imposer de 14%, et je peux vous dire que les marges bénéficiaires de certains organisateurs d'événements est de loin inférieure à 14%, cette taxe de 14% pénalise la Ville de Lausanne. Certes, le cinéma c'est un cas à part, mais le cinéma ne représente de loin pas toute l'animation culturelle de la Ville de Lausanne.

Également les églises qui perçoivent des dons payent également une taxe à Lausanne alors qu'à Prilly, à Renens et ailleurs, elles n'en payent pas. Donc à mon sens, on péjore l'attractivité de la Ville. Grâce à Dieu, la Ville est extrêmement belle et permet d'attirer quand même des événements, mais Lausanne en perd beaucoup. Et je vous citerai qu'on a eu Michael Jackson à Lausanne, on a eu les Pink Floyd, on a eu toute une série...

La présidente : – Excusez-moi monsieur le conseiller, mais je crois qu'on va rester sur le sujet.

M. Jacques Pernet (PLR) : – D'accord, mais c'est M. Gaillard qui a commencé à déborder sur toutes les tâches qu'on paye. M. Gaillard a parlé cinq minutes et demie en débordant de toutes les taxes dont il a fait état tout à l'heure.

La discussion est close

La présidente : – Donc on va pouvoir voter cette prise en considération de ce postulat à l'électronique. Donc les personnes qui soutiennent cette prise en considération votent oui, les personnes qui refusent cette prise en considération votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 51 oui, 27 non, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat et nous allons prendre la pause jusqu'à 21h02 précisément.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h 35.

Deuxième partie

Membres absents excusés :

Membres absents non excusés :

Membres présents

Membres absents excusés

Membres absents non excusés

Effectif actuel **100**

A 21 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – On va reprendre nos travaux avec la prise en considération des initiatives.

Postulat de Mme Tatiana Taillefert et crts : « Des terrains de pétanque au pied des immeubles »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Yusuf Kulmiye et crts : « L'appui scolaire à Lausanne : constats et solutions pour éducation pour tous »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Johan Pain : « Pour une enquête annuelle de satisfaction auprès du personnel communal »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

La présidente : – Nous en avons fini avec la prise en considération des initiatives. Nous allons continuer avec les rapports ordinaires

Postulat de M. Ilias Panchard et consort : « Pour une utilisation accrue des « nudges » dans l'espace public »

Développement

(insérer doc)

Rapport

(insérer doc)

Discussion

La présidente : – Mme Aude Billard, n'étant plus membre du Conseil, j'appelle M. Mountazar Jaffar pour savoir s'il a quelque chose à rajouter à ce rapport.

M. Mountazar Jaffar (Soc.) : – Je n'ai rien à rajouter au rapport

La discussion est ouverte

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Alors, ce postulat a été déposé en mai 2021. Il s'intitule en effet « Pour une utilisation accrue des nudges dans l'espace public ». Alors tout d'abord, chers et chères collègues, qu'est-ce qu'un nudge ? Peut-être quelques exemples qu'on connaît ou qu'on voit plus ou moins toutes et tous. On peut imaginer par exemple le fait de réduire la taille des assiettes dans une cafétéria pour réduire le gaspillage, pour que les personnes mettent moins de quantité dans ladite assiette. On peut imaginer des marques de pas ou une marelle menant vers une poubelle pour lutter contre le littering et inciter les gens à jeter leurs déchets dans ladite poubelle. On peut imaginer ce système que vous avez vu dans un certain nombre de villes où on peut participer à un sondage plus ou moins sympathique, par exemple, « est-ce que vous préférez plutôt raclette ou plutôt fondue ? » ou vous votez en jetant votre mégot dans un système qui permet de le faire pour éviter la pollution engendrée. On peut aller un peu à l'infini, on peut imaginer que le système derrière moi qui permet de, théoriquement, limiter le temps de parole, c'est une forme de nudge alors qu'il est plus ou moins suivi.

Évidemment le système des nudges n'a pas un but contraignant ou réglementaire ou législatif. Alors on parle de coup de coude ou de coup de pouce pour aider, pour pousser à une action ou un type d'action. Cette présentation pose deux questions qui sont assez fondamentales au niveau démocratique. Le premier, ces coups de coude, le but évidemment ce n'est pas de les subir ou d'en être victime. La deuxième partie, c'est quel type d'action on encourage et dans quel but. Alors peut-être un élément quand même, je l'ai dit, on peut noter que la Ville, comme d'autres institutions, fait déjà passablement usage de nudges. Alors pour répondre aux deux éléments, quel type d'action ou dans quel but, j'invite justement la Municipalité dans ce postulat à développer l'usage des nudges en soutien aux politiques publiques qu'elle défend. Et sur la première partie de ces coups de coude, ou en tout cas de ne pas subir ces coups de coude ou en être victime, j'incite aussi dans le postulat un suivi transparent, éthique des effets des nudges. C'est un peu le propos introductif que je ferai dans ce débat, que j'espère peut-être moins long que le précédent.

Et puis peut-être pour anticiper ou lancer un peu le potentiel débat, les nudges ont connu un certain débat aux États-Unis ou en France récemment pour des dérives néolibérales. Alors rassurez-vous je

ne suis pas victime de cette dérive néolibérale. Pour moi mon but c'est bel et bien de thématiser, de contrôler l'utilisation des notes, je répète, déjà utilisées par la Municipalité, pas d'aller vers une sorte de tyrannie soft et c'est tout l'intérêt du postulat et du débat de ce soir et je vous encourage à le renvoyer à la Municipalité plus ou moins absente ce soir.

Mme Coralie Dumoulin (PLR) : – Donc le PLR n'est ni pour ni contre, bien au contraire. Donc je m'exprime en mon propre nom. L'idée d'utiliser des nudges n'est pas une mauvaise idée en soi. Et je rejoins M. Panchard qu'elle est même très libérale dans l'esprit. Quoi de plus libéral que d'encourager plutôt que d'interdire. Les nudges sont d'ailleurs déjà largement utilisés par les services de la Ville. on en a eu une bonne liste déjà pendant la commission, on a tous eu le loisir d'en parler, de donner des suggestions à la Municipalité. Notamment la plus emblématique, je pense, au niveau de l'utilisation actuelle, c'est les petits smileys qui jalonnent nos routes, surtout la nuit, qui ne sont pas contents. Donc voilà, ça, c'est des exemples d'utilisation actuelle faite par la Ville.

Mais, il y a un, mais bien sûr, à titre personnel je refuserai la prise en compte de ce postulat pour deux raisons. Parce qu'à mon avis on fait ici vraiment du micromanagement, voire même de l'ingérence dans la gestion quotidienne de la Ville. Je vous rappelle qu'on est là pour donner des grandes lignes et certainement pas pour gérer au quotidien la Ville. Et la deuxième raison, c'est qu'on demanderait ici à tous les services de la Ville un rapport sur ce qui est déjà fait de manière transversale et ce qui pourrait être fait. Un énième rapport qui va certainement occuper des employés de tous les services, qui auraient certainement bien mieux à faire.

Donc le conseiller communal Ilias Panchard nous gratifie ici d'un postulat certes libéral, mais qui n'a à mon avis pas vraiment d'objet, ni d'ailleurs de pertinence.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Nous remercions le postulant pour ce postulat. Le groupe Ensemble à Gauche est plutôt critique envers l'idée de nudges pour certaines des raisons assez similaires. Comme il a déjà été évoqué, le but des nudges est d'inciter à des changements de comportement sans pour autant émettre des interdictions directes. Donc on veut rendre certains comportements plus faciles sans pour autant en interdire d'autres. Et selon nous, cela pose trois problèmes. Donc le premier c'est que, par sa nature, un nudge c'est un peu le contraire d'un changement d'une loi ou même d'un règlement. Mais quand on change une loi ou un règlement, en fait, il y a un débat dessus dans notre contexte démocratique et institutionnel. Donc en fait, en tant que société, on mène un débat sur quel comportement on veut favoriser, où est-ce que nous voulons aller collectivement, et puis on met en place des lois ou des règlements en fonction.

Les nudges ne passent pas forcément par ce mécanisme, et donc, en quelque sorte, c'est un détournement de nos institutions démocratiques pour inciter à certains comportements, sans avoir ce débat sociétal sur quels sont les comportements que nous voulons faciliter et par quels moyens. Et puis deuxièmement, comme il a déjà été évoqué par le postulant, les nudges c'est un peu des coups de coude, mais qui se font pas trop sentir. Donc en fait l'idée même d'un nudge, c'est d'inciter à des changements de comportement sans que les gens se rendent compte de ce changement. Et c'est pour ça que nous voyons les nudges comme un outil assez peu propice pour mettre en place les transformations sociétales dont nous avons besoin. Si un nudge nous incite à changer nos comportements, cela ne va pas nous induire à remettre en question les rationalités ou les raisons ou les motivations qui nous ont amenés à nous comporter différemment avant. Donc une fois que le nudge disparaît, vu que nous ne nous en rendons pas trop compte, on va aussi retomber dans nos anciens comportements. Et c'est pour ça qu'en fait le « nudge » ce n'est pas du tout approprié pour amener à des changements sociétaux plus profonds comme celles dont nous avons besoin, notamment pour amorcer la transition écologique. En fait, nous avons besoin de collectiviser, changer les motivations et les rationalités qui sous-tendent nos comportements. Le « nudge » c'est tout à fait le contraire.

Et troisièmement, c'est la manière même dont les nudges sont appliquées qui pose pour nous problème. En fait, actuellement, ce qu'on voit dans la Ville de Lausanne, et je remercie ma préopinante pour avoir amené cet exemple, on voit à Lausanne qu'il y a des nudges qui sont mis en place pour inciter au respect des lois. Alors que pour le respect des lois, on peut être d'accord ou non, mais il y a un système de punition normalement. Si par exemple on fait un excès de vitesse, vitesse, c'est prévu normalement par la loi qu'il y ait une amende d'ordre. Or, en ville de Lausanne, si la nuit on roule à plus que 30 km/h, mais à moins que 50 km/h, oui, il y a le petit smiley qui est tout

triste et c'est écoeurant, mais il n'y a pas d'amende. Mais par exemple, cette clémence ne s'applique pas à tout le monde de la même manière. Si on roule à vélo sans casque, ou à travers un feu rouge, ou pas sur la piste cyclable, et je parle d'expérience, on va pas juste avoir un smiley triste, on va avoir un officier de la police qui nous donne une amende d'ordre. Donc en quelque sorte, l'utilisation actuelle des nudges en Ville de Lausanne, elle va à l'encontre de la transition de la mobilité qu'on aimerait bien voir. Et en fait, nous, on est plutôt de l'avis que s'il y a des lois, et si on défend l'état de droit, alors il faut s'appuyer sur les outils qui sont donnés à ce dernier, et pas des nudges pour faire respecter les lois.

Nous partageons donc l'idée de la commission qu'un rapport-préavis qui fait un état des lieux de la manière dont la Municipalité utilise déjà les nudges est utile. Et puis, nous invitons la Municipalité que dans l'élaboration de ce rapport, elle réfléchisse aussi à la manière dont l'utilisation de nudges contribue ou pas à des objectifs plus larges qu'elles se soient fixées, que ce soit par rapport à la transition écologique ou d'autres objectifs plus larges. Nous sommes donc en faveur de ce postulat, mais nous invitons la Municipalité que dans l'élaboration de ce rapport-préavis, elle prenne en compte des recherches scientifiques, mais aussi des expériences de terrain qui sont assez critiques envers cet outil.

Mme Patrizia Deborah Mori (UDC) : – Bon, jusqu'à l'on a compris, les nudges peuvent être décrits comme des coups de pouce afin que les individus modifient leur comportement. Ce qui, a priori, peut paraître comme étant un moyen pour inciter les gens à prendre de meilleures décisions, nous, nous sommes plutôt coercitifs qu'incitatifs. En effet, comment l'Etat peut-il déterminer si un comportement est bon ou mauvais ? Pourquoi et sur quelle base serait-ce son rôle ? Quels sont les buts ? Recherchez des nudges. Est-ce que ces buts sont vraiment meilleurs pour nous ? L'enfer est pavé de bonnes intentions. Il ne manquerait plus que les beaux pavés de notre ville soient tracés de flèches pour savoir où l'on doit aller.

Nous croyons fermement que l'individu est capable de réfléchir et qu'il est capable de prendre ses propres décisions, aussi imparfaites soient-elles. Et puis si quelqu'un peut me dire ce que c'est une décision parfaite, je suis toute ouïe. Ce genre de politique comportementale donne naissance à un vrai état nounou qui ferait de ses citoyens des assistés et pardon, mais à Lausanne des assistés on en a assez comme ça. Les nudges sont clairement de la manipulation puisqu'ils utilisent des mécanismes psychologiques inconscients et dissimulés pour promouvoir des choix pas forcément débattus démocratiquement, ce qui est en fait plus pervers que la coercition. Même dans des articles récents de l'OFEV ou de la London School of Economics, il est démontré que le nudge a une efficacité surestimée, surtout dans les domaines où les efforts à fournir sont plus importants.

Nous voyons en cela un outil cher, manipulateur, pour au final des résultats assez discutables. Pour toutes ces raisons, le groupe UDC s'oppose à ce que l'on encourage, l'utilisation des nudges dans notre ville.

M. Henri Klunge (PLR) : – Comme l'a dit ma collègue Coralie Dumoulin, le PLR n'a pas fait son choix. Et moi-même, je n'ai pas encore fait mon choix sur ce que j'avais voté pour ce postulat. Par contre, je tiens à remarquer que le groupe Ensemble à Gauche nous explique qu'il est important de respecter les lois. Ça me fait plaisir de l'entendre d'un groupe qui prône aussi des obéissances civiles. Mais, enfin, je crois qu'il prône à respecter les lois. Je n'ai pas tout à fait compris parce que ce que j'ai compris aussi, Mme Meinherz a parlé pendant plus de quatre minutes pour nous expliquer tout le mal qu'elle pensait de ce postulat avant de nous encourager à l'accepter donc j'ai perdu un petit peu ma compréhension de ses propos.

Pour ma part, je pense que les nudges sont un très bon outil pour influencer un comportement qu'on estimerait bon d'une population, ce qui ne me dérange pas du tout, je pense que c'est même une bonne chose de la part des politiques. Par contre, je suis surpris de la deuxième conclusion de ce postulat, c'est-à-dire qu'il demande une mesure transparente de la mise en place de ces nudges, afin de garantir leur éthique et leur effet, parce qu'un nudge marche justement parce qu'on ne dit pas qu'on le fait. Et si on commence à dire aux gens « là, on a essayé de vous faire mettre votre déchet dans la poubelle, ha ha ha, on vous a bien eu, on a fait un nudge », je pense que ça marcherait beaucoup moins bien. Donc je ne sais pas à cause de ça si je dois accepter ou pas ce postulat.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Oui, je m'excuse, j'ai posé un petit peu tard parce que moi je ne comprends pas très bien. Dans la mesure où un nudge serait préventif et nous permettrait de

changer un comportement, ok, mais est-ce que l'on fait pas déjà ce genre de choses avec différentes actions de la Ville ? Et je ne vois pas très bien comment on peut décider d'en faire une politique de la Ville, puisque ça se fait déjà pour de la prévention, ou alors ce n'est pas dans un but de prévention et de changer un comportement. Alors je ne comprends pas très bien comment on peut donner le feu vert à la Ville d'en faire encore plus. Voilà, je ne comprends pas l'utilité de ce postulat, puisque les choses positives se font déjà, incitatives pour les bons comportements en Ville, et je ne vois pas comment on peut aller beaucoup plus loin.

M. Louis Dana (Soc.) : – Je ne vais pas allonger ce débat plus que de raison, mais le groupe socialiste relève justement l'utilité de ce postulat et il votera pour un renvoi à la Municipalité.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je vais également faire bref. La raison pour laquelle nous soutenons ce postulat, c'est bien qu'il demande, entre autres, un suivi transparent de la mise en place des nudges. Nous estimons que cela est nécessaire dans la mesure où la Municipalité en fait déjà usage, sans pour autant qu'il y ait justement cette transparence ou même une sorte de documentation des buts qui sont poursuivis avec la mise en place des nudges. Quel est le rapport entre les nudges et puis l'application des lois par l'état de droit ? Donc en fait, la raison pour laquelle nous soutenons le postulat, c'est la même raison qui a aussi amené la commission à l'appuyer, donc le besoin d'amener plus de transparence sur l'utilisation actuelle des nudges. Et dans ce sens-là, nous estimons que ce postulat est tout à fait utile parce qu'il force la Municipalité à établir un rapport-préavis sur ce sujet.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Peut-être revenir sur un ou deux éléments assez rapidement. Tout d'abord, pourquoi un suivi ? Justement, ça a été dit par notre collègue Meinherz et notre collègue Dana, justement pour avoir un suivi interne et politique. Après, si la Municipalité n'a pas de suivi de cette pratique, mais qu'elle l'utilise quand même, ça pose aussi un certain nombre de questions. Je ne demande pas un rapport ultra détaillé de tout ce que fait la Municipalité dans ce domaine, mais ça me semble assez facile, ça a été fait d'ailleurs en commission, alors que c'était que l'entrée en matière sur le postulat, de lister un certain nombre d'utilisations, peut-être de voir certaines utilisations qui sont allées potentiellement un peu trop loin, qui n'ont pas eu les effets escomptés, ou peut-être sur lesquels la Municipalité reviendrait, ou en tout cas déciderait de ne plus agir par le rôle du nudge, parce que potentiellement, les personnes s'en rendraient non seulement pas compte, mais pas du tout, si j'ose dire, assez compte du fait qu'elles sont « manipulées » par un nudge.

Et j'entends certains arguments à droite qui mélangent un peu le risque, en tout cas qui font suivre l'argument du risque de dérive, en incitant la Municipalité à utiliser plus les nudges, mais qui quasiment dans la même phrase demande de ne pas faire de suivi parce que ça surchargerait l'administration. Donc à un moment, il faudrait peut-être savoir sur quoi on intervient. La position qui me paraissait la plus cohérente à droite était peut-être celle de l'UDC qui dit « En fait non, on ne veut pas. Alors on est quasiment dans un registre orwellien, on ne veut pas de contrôle. L'État, on ne lui fait pas confiance. L'État, ce n'est pas nous. C'est une obscure Municipalité de gauche radicale qui veut imposer des choses assez concitoyennes et concitoyens. Donc pas de nudge bloquant cette dérive ». C'est quasiment l'intervention à droite qui me semble la plus cohérente, même si je ne la partage pas.

Et puis peut-être un mot sur le micromanagement, je crois qu'il faut rester un petit peu sérieux et sérieux dans ce Conseil, on débat à peu près de tout. Je n'ai pas beaucoup d'exemples en tête, peut-être la couleur des poubelles même, enfin voilà, je veux dire, on est intervenu sur beaucoup de sujets. Je pense que là, on parle d'une politique publique qui n'est pas majeure, ce n'est pas le dépôt de ma vie au Conseil communal, mais voilà, je pense qu'on y a consacré le temps qu'il fallait. Je pense que le soutien est relativement là, je remercie toutes les personnes qui l'ont soutenu et je suis assez impatient de voir la réponse de la Municipalité. Peut-être un dernier mot, notre collègue Meinherz dont je partage en grande partie l'analyse. Oui, on a des lois, on a des règlements, mais on parle ici pas des grandes orientations de la Ville, on parle d'un certain nombre de petits coups de pouce. Alors je ne relancerai pas le grand débat sur la mobilité et le 30 km/h, pour l'instant on y a échappé, mais voilà, on ne parle pas des grandes orientations. Évidemment les nudges ne servent pas à les mettre en place et je crois qu'on a un certain nombre de règlements assez solides dans cette ville et de lois dans ce canton et ce pays.

Mme Coralie Dumoulin (PLR) : – Alors dans mon intervention je n'ai pas parlé de dérive donc je

pense que je n'ai pas été incohérente. Et concernant le temps, c'est exactement ce que je suis en train de dire, je pense qu'on a consacré le temps qu'il fallait, le temps de la commission, on a pu en discuter, on a pu échanger avec la Municipalité et ça suffit pour moi.

La discussion est close

La présidente : – Donc nous allons pouvoir passer au vote tout de même à l'électronique de la prise en considération de ce postulat. Donc les personnes qui approuvent cette prise en considération au vote oui, les personnes qui refusent vote non, il est possible de s'abstenir Le vote est ouvert.

Par 52 oui, 19 non et 1 abstention, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Louis Dana et consort : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! »

Développement

(insérer doc)

Rapport

(insérer doc)

Discussion

La présidente : – Il y a deux rapports, il y a un rapport de majorité de Mme Angèle Flora Mendy, et le rapport de minorité de M. Henri Klunge,

Mme Angèle Flora Mendy (Soc.), rapportrice : – Oui, j'ai quelque chose à rajouter dans mon rapport de majorité. Je rajouterai les résultats des votes.

La présidente : – Ah, mais ça, je vous le demanderai à la fin, les déterminations

M. Henri Klunge (PLR), rapporteur : – A part que je suis toujours surpris qu'on ne doive pas se lever pour aller au pupitre quand on défend nos rapports, je n'ai rien ajouté à mon rapport.

La discussion est ouverte

M. Louis Dana (Soc.) : – C'est aussi un dépôt qui date de mai 2021, comme celui de M. Panchard. Je ne sais pas si c'est le dépôt de ma vie, mais enfin, voilà. C'est une question qui mérite d'être discutée, disons. Ce dépôt, il est constitutif à une défaite devant le Grand Conseil vaudois, qui s'est joué à une voix et qui comptait accorder le droit de vote des mineurs de plus de 16 donc les jeunes entre 16 et 18 ans, au niveau cantonal et communal, dans les limites des compétences qui peuvent être celles d'un canton et partant, en modifiant la loi sur les communes, des communes. Ce dépôt, il est aussi constitutif à une implication de plus en plus forte de la jeunesse, à gauche comme à droite d'ailleurs, c'est pas seulement sur des thématiques du climat, ce n'est pas seulement sur des thématiques liées à certaines questions étatiques qui sont plutôt vues de gauche, c'est aussi sur des questions de droite.

Et ce dépôt, évidemment, et là je m'adresse aux personnes qui aiment vraiment ne discuter que de ce qui est de notre compétence, je pense à monsieur Christie par exemple, je reste vraiment dans nos compétences et je vous propose en fait quelque chose qui est très similaire à un projet qui a été fait à Nyon et qui a plutôt bien fonctionné, qui était d'accorder un vote consultatif pour les jeunes entre 16 et 18 ans au niveau communal. Il ne faut pas, et ça j'ai eu l'occasion de le dire en commission, il ne faut pas voir ce défaut comme étant un blanc-seing où on lâche une enveloppe de vote consultative, encore une fois, à des jeunes entre 16 et 18 ans en leur demandant de s'exprimer sur les thématiques qui pourraient être de niveau fédéral, mais uniquement d'un point de vue consultatif. Mais je pense qu'il faut vraiment entourer ce dépôt avec des choses qui sont de notre compétence, notamment, je pense, en mobilisant le Bureau lausannois pour les immigrés, notamment en impliquant le Conseil des jeunes. Et je vous le dis ici, ce texte je l'ai fait relire au

Conseil des jeunes de Lausanne, qui a voté dessus et qui l'a approuvé à l'unanimité moins une abstention. J'ai trouvé que c'était un signal qui était important pour qu'on discute de ça aujourd'hui.

Pour impliquer les jeunes dans la politique, c'est évident, c'est le travail de nous toutes et de nous tous comme élus, c'est le travail des pouvoirs publics, c'est le travail de l'État en général, c'est le travail des médias. Je pense que pour réussir à vaincre l'abstention chez les jeunes, c'est un travail collectif, mais disons, ce projet peut peut-être aider à réaliser cette tâche. Nyon, qui a réalisé ce projet, pour les gens qui seraient inquiets des coûts que pourrait engendrer un tel projet, Nyon a dépensé 7000 francs par scrutin pour impliquer tous les jeunes entre 16 et 18 ans dans ces scrutins « facultatifs ». Déjà en Suisse, on a l'exemple du canton de Glaris qui permet au niveau cantonal et communal aux jeunes entre 16 et 18 ans de voter. Le succès est plutôt au rendez-vous. A l'international, on a l'exemple de l'Autriche dont la participation augmente et se fait de plus en plus régulière lors de ces scrutins lorsqu'ils sont consultés, donc ces jeunes de 16 à 18 ans.

Et puis je pense qu'à 16 ans, aujourd'hui, on peut évidemment s'impliquer dans le milieu associatif, on peut évidemment s'impliquer dans le sport, et quand je parle de milieu associatif et de sport, c'est des choses qui me tiennent vraiment à cœur. Je pense qu'il ne faut évidemment pas que la politique électorale éclipse ces engagements qui sont absolument essentiels, qui sont essentiels à tout âge, mais qui sont essentiels à cet âge où on n'a justement pas encore le droit de vote. Et puis, à 16 ans, on a certaines majorités qui sont atteintes. On a la majorité sexuelle, on a la majorité religieuse. Moi, je pense que c'est aussi important qu'on puisse discuter d'étendre la majorité à 16 ans. Voilà ce que j'ai un peu à dire, je suis évidemment tout ouïe par rapport à ce que vous pourrez me dire dans le cadre de cette discussion et je vous invite évidemment à renvoyer ce texte à la Municipalité.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Le postulat a donc pour but d'offrir la possibilité aux jeunes entre 16 et 18 ans d'être consultés lors des votations. Permettez-moi tout d'abord d'exprimer brièvement notre position sur le droit de vote des 16 ans, afin d'explicitier notre position sur ce postulat, parce qu'évidemment, ces deux éléments sont intrinsèquement liés. En premier lieu, il est essentiel de préserver l'équilibre qui existe entre les majorités civiles, civiques et pénales. Rompre cette concordance essentielle ne changerait rien au problème de fond, qui est l'implication des jeunes dans la vie démocratique. Il y a un fort taux d'abstention et un manque de participation civique des jeunes adultes. On en est tous conscients et préoccupés. Néanmoins, abaisser le droit de vote à 16 ans ne changerait rien à ce problème. Il s'agit d'abord d'accompagner les jeunes adultes dans leurs premiers pas civiques et c'est d'ailleurs pour cela que les jeunes PLR ont agi au niveau du Grand Conseil en déposant un objet en collaboration avec la députée Florence Gross dans le but de renforcer l'éducation civique à l'école obligatoire, aux gymnases et dans le cadre des cours donnés aux apprentis parce que c'est véritablement dans ce sens-là qu'il faut agir.

Nous nous opposons donc au droit de vote à 16 ans. Il est nécessaire tout en conservant la majorité civique à 18 ans, d'accompagner les jeunes adultes, donc les personnes de plus de 18 ans, dans le cadre de leurs premières votations et élections. Ainsi la Ville pourrait renforcer les mesures d'accompagnement auprès des personnes entre 18 et 25 ans. Je vois ce postulat comme un pur coup de communication sans réflexion de fond. D'ailleurs le postulant l'a bien dit dans son introduction, le PS déçu de ne pas avoir de majorité suffisante au niveau cantonal et fédéral pour faire passer ses idées, préfère déposer un objet de pure communication qui n'aurait aucun impact sur la problématique du fond qui est l'éducation civique des jeunes.

Si les jeunes de 18 à 25 ans ne se déplacent pas pour voter alors que leur voix a un réel impact dans le résultat, comment imaginer que les jeunes de 16 à 18 ans vont se déplacer pour rien ? Rien, car quel sera le sort des résultats de la consultation ? Au niveau communal, cela n'a aucun effet. La consultation n'aurait pas de conséquence tant sur le résultat de votation que sur d'autres aspects. Et on ne va pas utiliser ces données-là de manière concrète. Et c'est bien ça le problème. Alors plutôt que de mettre en place processus lourd, parce qu'il faut créer des enveloppes ad hoc, les envoyer, organiser le dépouillement, etc. et bien accompagnons les jeunes adultes, les jeunes votants et proposons aux personnes de 16 à 18 ans diverses activités en préparation de leur vie démocratique avec un aspect plutôt actif que purement passif. Le message envoyé aux adolescents avec ce postulat c'est « venez voter, vous avez une voie consultative, votre bulletin sera dépouillé et après, et bien après les résultats de la consultation n'auront absolument aucun impact ». Donc, privilégions plutôt l'accompagnement des premiers pas de la vie démocratique des jeunes de manière concrète plutôt que d'offrir une consultation.

Et je le répète vraiment, vu le taux d'abstention des jeunes en 18 et 25 ans, comment imaginer que le droit de vote consultatif ait un réel effet ? Trouvons plutôt ensemble des activités permettant d'intéresser les futurs majeurs à la vie civique et en leur expliquant le fonctionnement de notre système démocratique. Ce postulat a au moins le mérite de vouloir intéresser les adolescents à la vie démocratique. Mais malheureusement il manque sa cible. Il manque sa cible, car ce n'est pas en diminuant l'âge minimal de vote, respectivement de vote consultatif, que les jeunes s'intéresseraient davantage à la politique. Il s'agit d'abord de les accompagner. Le problème majeur du taux d'abstention des jeunes adultes est un manque de connaissance du système politique. Il est donc nécessaire de les accompagner dans leur premier pas démocratique. Offrir un vote consultatif n'accompagne en rien les futurs adultes. Offrir un vote consultatif, dont les résultats de la commune de Nyon n'étaient pas si fructueux que ça, que ça avec un taux, de tête, de participation de 13% lors de la première expérience, ne changerait absolument rien au problème de la participation des jeunes en politique. Car il convient en premier lieu de leur offrir une véritable éducation civique plutôt que de les lancer dans le bain sans avantage d'accompagnement.

Et c'est bien d'ailleurs dans cette optique que les jeunes PLR vaudois ont déposé dans plusieurs villes du canton, dont Lausanne, un postulat dans le but d'inviter les jeunes dans les bureaux de vote lors des votations et élections afin de connaître et d'apprendre notre système de votation. Et finalement, pour répondre à ce que disait le postulant, le Conseil des jeunes de la Ville soutient ce postulat, mais ce n'est pas tant étonnant, car par nature ces jeunes sont engagés en politique. Et c'est bien, et il faut les en féliciter, mais néanmoins l'essentiel c'est d'accompagner les jeunes qui ne connaissent pas notre système politique, faute d'éducation civique dans leur premier pas démocratique. Et c'est bien sous cet angle-là que le groupe PLR souhaite s'engager pour les premiers pas de la vie démocratique des jeunes, donc le groupe PLR refusera évidemment ce postulat.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche s'associe à l'avis majoritaire de la Commission et soutiendra le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Pour nous, la lutte contre l'abstention, et plus généralement contre le désintéressement démocratique des jeunes, voire de la population en général, rappelons d'ailleurs que le taux de participation est particulièrement faible en Suisse relativement à ses pays voisins, alors même que l'accès au vote y est plus restreint, a lutte contre l'abstention, disais-je, se joue à des niveaux bien plus larges que la portée de ce postulat. Ce désillusionnement démocratique touche à l'accessibilité des enjeux soumis au vote, au respect des engagements électoraux qui font aussi souvent défaut dans les partis en situation de majorité, au manque parfois de transparence de la vie politique poussant de nombreuses personnes dans les bras de la résignation, voire au modèle même de société dans lequel nous vivons et auquel une lâche partie de la population, la jeunesse en particulier, ne croit plus ou fait le constat qu'il tend à sa faim sans forcément en percevoir d'alternative.

Cela étant, et malgré ces limites importantes, l'accès aux droits de vote des plus jeunes de nos citoyennes et citoyens nous paraît une bonne chose. Pour beaucoup d'entre elles et eux, les 16-18 ans travaillent déjà, prennent des responsabilités importantes à divers niveaux, sont à l'heure de faire des choix décisifs pour leur parcours professionnel, personnel, social, beaucoup s'engagent dans des milieux associatifs ou militants, beaucoup participent déjà à des processus démocratiques à travers la démocratie sociale organisée notamment par les syndicats sur les lieux de travail, et il nous paraît simplement une évidence qu'ils et elles puissent aussi être associés aux décisions démocratiques. Cela a toujours été la position d'Ensemble à Gauche, et plus que de favoriser la participation citoyenne des jeunes, il s'agit pour nous surtout d'une question d'équité démocratique.

A ce titre, on ne peut que regretter, comme l'a dit le postulant, que le Grand Conseil ait refusé au peuple de la possibilité de se prononcer sur cette question en votant défavorablement à cette proposition de modification de la Constitution. Car à l'évidence, l'échelon cantonal apporterait, et ça a déjà été dit dans la discussion, une pleine et entière cohérence à cette disposition, ce que ne permettrait pas son déploiement au seul niveau communal et à titre purement consultatif. Mais pour revenir au postulant, l'expérience nyonnaise dont il s'inspire paraît intéressante. Elle montre que la proposition qui nous est soumise ici apporte des résultats, bien que modestes, qu'elle permet à des jeunes qui le souhaitent de s'investir dans la délibération au niveau communal. Aussi, elle pourrait constituer un petit pas de plus vers le droit de vote réel des 16 à 18 ans au niveau cantonal, voire sait-on jamais, au niveau fédéral.

Ensemble à gauche se réjouit donc de pouvoir discuter de ce projet sur la base d'un rapport préavis

élaboré par la Municipalité et ses services, et nous vous invitons donc à voter favorablement à la prise en considération de ce postulat.

M. Mathias Paquier (V'L) : – En 2021, au Grand Conseil, les Verts libéraux avaient soutenu le droit de vote au niveau cantonal aux jeunes des 16 ans. Ils avaient par contre émis des réserves sur le principe d'un vote consultatif. Concernant le présent postulat, notre groupe est divisé. Si certaines et certains d'entre nous estiment que la proposition encouragerait les jeunes à s'intéresser au débat public et à la vie civique, d'autres jugent que le vote à 18 ans reste un des fondements de la majorité à 18 ans et nourrissent par ailleurs des doutes sur la réelle utilité de la mesure.

Je soutiendrai pour ma part la prise en considération de ce postulat et laisserai donc mes collègues se positionner en leur âme et conscience.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je n'avais pas particulièrement prévu d'intervenir sur la question, mais puisque j'ai été interpellé par notre collègue Louis Dana, qui m'a glissé un habile clin d'œil, je ne résiste pas au plaisir de m'exprimer. C'est un sujet qui divise, on le sait, on a vu des formations politiques, notamment, et je le reconnais d'ailleurs bien volontiers, l'UDC, adopter des positions parfois diamétralement opposées sur cette question, d'une section cantonale à l'autre, voire parfois d'un échelon politique à un autre. Quoi qu'il en soit, sur le plan de l'UDC Lausanne, et vous allez le comprendre, nous sommes assez sceptiques sur cette question.

On peut s'interroger sur la question de la mobilisation des électeurs de manière générale, on peut aussi se poser la question, on devrait le faire à vrai dire, de savoir dans quelle mesure chercher à faire baisser l'abstention devrait nécessairement être un objectif politique en soi, après tout est-ce que s'abstenir n'est pas envoyer un message. L'abstention n'est-elle pas aussi donc un message envoyé aux partis et aux institutions par les abstentionnistes ? Il y a quelque temps dans ce plénum, une conseillère communale verte, que j'aurais l'indulgence de ne pas citer, jugeait insuffisant le niveau du débat dans cet hémicycle. Eh bien, nous devrions peut-être tous nous remettre en question. De notre point de vue, le projet dont il est question ce soir reviendrait à créer une sorte de droit de vote au rabais, une illusion d'un droit de vote, ça ne pourrait que générer des frustrations.

Nous rejoignons aussi Mme Blanc sur la distinction qu'il n'y a pas lieu de créer entre la majorité civile et civique. Au fond, l'UDC estime qu'il ne peut pas y avoir de droit sans devoir, on parle un peu trop souvent des premiers et un peu trop peu souvent des seconds, et il y a un âge pour tout dans la vie. Mesdames et Messieurs, comme Louis Dana le rappelait, je suis attaché à la question du respect des compétences de chaque organe, notamment lorsque, par exemple, la Municipalité prend des mesures en catimini sans en référer au Conseil communal, là aussi pour faire référence à un débat que nous avons tenu il n'y a pas si longtemps. Je crois que dans le débat qui nous occupe ce soir, la question a été tranchée au niveau qui en a la compétence, c'est-à-dire en l'espèce le Grand Conseil vaudois. Il n'y a pas lieu ce soir d'essayer d'y revenir par la bande ou de manière un peu détournée sur le plan communal et M. Conscience a d'ailleurs eu l'honnêteté d'admettre à l'instant qu'il s'agissait clairement de mettre un premier pas dans la porte vers le droit de vote à 16 ans sur le plan cantonal.

Alors je n'ai pas de doute que le jour venu, lorsque M. Conscience ou Dana siégeront au Parlement cantonal ou sous la coupole fédérale, ils remettront la compresse. Je leur fais confiance pour ça, mais pour l'heure, il convient évidemment de rejeter ce postulat.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Je tiens tout d'abord à remercier le postulant pour ce dépôt. Les Vertes et jeunes Verts soutiennent l'extension des droits démocratiques à toujours plus de votants et votantes et la promotion de la démocratie dans son sens large. C'est dans ce sens que nous soutenons l'extension du droit de vote à 16 ans, mais également l'extension du droit de vote aux étrangers et étrangères. Et en ce sens, la formulation du postulat est particulièrement à saluer. Nous avons pris acte avec regret de la décision récente de la commission politique du Conseil national ayant recommandé le classement de l'initiative parlementaire à l'origine du projet du droit de vote à 16 ans au niveau national. Et nous regrettons également le refus du canton de Vaud d'étendre ce droit démocratique aux jeunes de notre canton.

Ces refus rendent à ce postulat toute sa pertinence. Cela permettrait de faire un test à grandeur nature de la participation des jeunes dans la vie politique. Hormis l'éducation civique dans le cadre scolaire, le droit de vote ici facultatif des jeunes dès l'âge de 16 ans apparaît comme un autre moyen concret de favoriser et encourager l'implication des jeunes dans la vie politique. Et puis

l'intérêt de rapprocher âge de vote et scolarité obligatoire nous semble tout particulièrement intéressant parce que cela permet de rapprocher les instances de vie durant lesquelles les jeunes sont socialisés au comportement politique et civique qui leur sont attribués et autorisés. Puis enfin le soutien du Conseil des jeunes de la Ville de Lausanne à ce projet est réjouissant. Il est rare, cela les concerne et il nous semble dès lors essentiel de les écouter. Donc vous l'aurez compris, les Vertes et les Jeunes Verts soutiennent ce postulat, le renvoi de ce postulat à la Municipalité et vous encourage à faire de même.

M. Louis Dana (Soc.) : – Très brièvement parce que je crois que les interventions étaient assez limpides sur ce sujet. Je veux juste répondre à Mme Blanc une chose. Je suis d'accord avec vous. Il y a un truc dont il faut se méfier, c'est qu'il ne faut pas que les personnes qui participeraient à ce vote le fassent de toute manière deux ans plus tard. Et en ce sens, vous avez raison, le Conseil des jeunes, c'est des gens qui sont impliqués en politique, c'est des gens qui s'intéressent à la politique locale, en tout cas, parce qu'ils sont membres du Conseil des jeunes de Lausanne, et ça ne doit pas être destiné qu'à eux. Mais ce qu'il faut lire dans mon postulat et ce auquel je tiens le plus, c'est vraiment le Bureau lausannois pour les Immigrés, c'est vraiment l'éducation civique, c'est des gens qui ne voteraient pas forcément arrivés à 18 ans, et puis pour ce qui concerne le Bureau lausannois pour les Immigrés, c'est aussi des gens dont les parents ne peuvent pas voter, souvent. Et ça c'est quelque chose de très important et c'est quelque chose qui me tient très à cœur et ce n'est absolument pas un gadget en ce sens-là, ce projet. Et vous pouvez penser ce que vous voulez, un élément de communication, un gadget, en l'occurrence non. C'est quelque chose de vrai et c'est quelque chose de politique.

M. Henri Klunge (PLR) : – Monsieur Dana nous parle qu'à Nyon c'est une mesure qui a coûté 7000 francs. C'est bien. Pour de la commission, on avait parlé de 28 à 35 000 francs pour la Ville de Lausanne, même si je fais une extrapolation avec une bête une règle de 3 avec Nyon, on arriverait même à 45 500 francs à peu près pour la Ville de Lausanne comme mesure. Quand je sais que ce Conseil communal, enfin pas celui-là, parce que c'était la législature précédente, a refusé un postulat qu'il voulait mettre en place EasyVote, qui est une solution qui est mise en place dans plusieurs cantons, qui est soutenue par la Confédération pour encourager les personnes qui ont 18 ans et plus à aller voter et qui coûtaient beaucoup moins, ont refusé sous prétexte que ça coûtait trop cher. Je suis désolé, mais vous ne pouvez pas venir nous dire que ça ne coûte rien du tout.

Ensuite, si on regarde la courbe des votes ou des votants par rapport à l'âge, on réalise qu'on a un fort taux de participation à 18 ans, et puis ce taux diminue très très rapidement pour remonter gentiment de manière indéfinie jusqu'à que la démographie descende. Je peux supposer donc que si on donne le droit de vote aux jeunes à 16 ans, en plus un droit de vote consultatif, ils vont commencer à voter à 16 ans parce que c'est la nouveauté, c'est sympa, on veut voir ce que ça fait, et puis on vote. Et puis très vite, comme leurs aînés de 18 ans, ils vont se dire « ouais, en fait, ça ne change rien, ça ne sert à rien, donc j'arrête de voter », et puis on verra cette courbe qui remonte gentiment, etc. Mais ce n'est pas juste déplacer ce pic à un moment où leur vote ne sert à rien, je suis désolé vu que c'est un droit de vote consultatif, à ce moment-là leur vote ne sert à rien et je pense que c'est une erreur. Et puis même si c'est un vote qui servait à quelque chose, au final tout ce qu'on fait c'est créer de nouveaux abstentionnistes. Parce qu'au final même avec cette courbe on est en dessous de 50% de participation et la majorité des gens à qui on s'adresse ne voteraient pas. Donc ce qu'on veut faire en faisant le droit de vote à 16 ans, c'est créer de nouveaux abstentionnistes et pas créer de nouveaux votants.

Finalement, je vais revenir sur cette idée de droit et devoir, parce que mine de rien, une votation est souvent un rapport financier, donc à l'argent de nos impôts. Alors je suis conscient que toutes les personnes qui ont plus de 18 ans ne payent pas forcément d'impôts, mais potentiellement, et c'est leur but à toutes et à tous du moins, je le suppose, c'est de payer des impôts un jour, parce qu'ils auraient la chance de gagner assez d'argent pour pouvoir payer des impôts et par conséquent, quand ils voteront, ils auront en tête qu'à un moment ou à un autre, potentiellement, ils seront impactés par leur vote. Quand on a 16 ans, je suis désolé, en tout cas moi, c'était mon cas, on n'y pense pas du tout. Et je pense que c'est aussi quelque chose qui est important, c'est qu'au moment où on reçoit une feuille d'impôt et qu'on doit remplir une feuille d'impôt, on pense peut-être un peu différemment quand on vote. Et c'est peut-être ce qui arrangerait le PS, c'est que les gens pensent un peu moins à ce qu'on fait de leurs impôts pour qu'ils votent différemment, mais c'est pourquoi le groupe PLR aussi s'opposera à ce postulat.

La discussion est close

La présidente : – Donc nous allons pouvoir passer au vote tout de même à l'électronique de la prise en considération de ce postulat.

Mme Angèle Flora Mendy (Soc.), rapportrice : – La Commission accepte par neuf voix pour, quatre voix contre, la prise en considération de ce postulat.

La présidente : – Donc, les personnes qui soutiennent la prise en considération de ce postulat votent oui. Les personnes qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert. Par 49 oui, 22 non et 6 abstentions, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Benjamin Rudaz et consort : « Pour une démocratie vivante, crédible, citoyenne, militante et transparente »

Développement

(insérer doc)

Rapport

(insérer doc)

Discussion

La présidente : – Le rapporteur M. Miauton n'étant plus membre de ce Conseil, je vais demander à Mme Coralie Dumoulin de nous dire s'il y a quelque chose à rajouter à ce rapport.

Mme Coralie Dumoulin (PLR), rapportrice suppléante : – Non, Madame la Présidente, je n'ai rien à rajouter à ce rapport.

La discussion est ouverte

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Alors tout d'abord merci à notre éminent collègue Rudaz que je profite de saluer parce qu'il fait partie des rares qui nous écoutent encore sur Sonomix. Mais aussi parce qu'il a su via ce postulat, comme l'a fait ensuite Samuel De Vargas par son interpellation urgente, mettre le doigt sur un ensemble de problèmes qu'il est nécessaire d'aborder relativement aux récoltes de signatures rémunérées sur l'espace public lausannois, et fait écho au souhait de la population qui se plaint de ces démarchages.

Ce postulat apporte des pistes de solution dont l'opportunité doivent être étudiée par la Municipalité. Mon cher ex-collègue a vu juste, il a su par ce postulat dire en un mot comme nous l'aurions dit en mille, qu'on utilise à mauvais escient les outils merveilleux dont nous affuble la démocratie semi-directe. Les dispositifs visés en l'occurrence reposent sur la libre collecte de signatures dans l'espace public et qui ne requièrent pas d'autorisation, car elles sont théoriquement le fruit d'un transport démocratique au sens littéraire évidemment. Or, de mauvais esprit, si je puis me permettre, à l'âme plus vénale que militante, noyaute ces dispositifs. Ils en font commerce, créent des équipes de terrain, ils se cachent sous une cape d'exercice de droits fondamentaux pour aller récolter, d'autres diraient piller, des signatures sur l'espace public. Les procédés sont plus que discutables, on ment comme l'arracheur de dents pour un paraphe, on tronque les textes pour assurer la signature, pire encore s'il est possible, on agresse verbalement le quidam, et c'est du vécu, ils me alpaguèrent un jour en disant, je cite, « Vas-y meuf, sérieux, t'as intérêt à t'arrêter. » Bon.

De fait, ces entreprises exercent une activité rémunérée et lucrative sur le domaine public. L'activité lucrative sur le domaine public est hautement cadrée pour tous les commerçants, commerçantes, de même pour la mendicité par ailleurs, mais elles en profitent sans contraintes ni contrôles. Cela pose

des questions sous l'angle de l'égalité de traitement d'avec les autres acteurs et actrices économiques. Pour finir, ces procédés sont également très opaques quant aux personnes qui financent la récolte, loin de toute forme de transparence politique et d'idéal démocratique. Cela étant, nous serions grés à la Municipalité de mettre tout en œuvre à la hauteur de ses compétences pour faire cesser ces procédés mus par l'intérêt économique de la démarche et non par des fins idéales.

Ainsi, les Vertes et jeunes Vertes sont ravies que ce postulat ait vu le jour et souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité de réglementer l'usage commercial du domaine public à des fins de récolte de signatures rémunérées par un processus de demande d'autorisation ou tout autre processus d'ailleurs permettant à tout un chacun, à chacune, d'évoluer tranquillement sur le domaine public afin de revenir à un niveau de sérénité et de confiance en nos institutions démocratiques, loin des cupides sophistes. Le groupe des Vertes et Jeunes Vertes soutiendra donc ce postulat et vous invite à faire de même.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Le présent postulat a pour but d'apporter davantage de transparence dans la vie politique. Ça tombe bien, le PLR se bat à tous les échelons pour aller dans ce sens-là. Mais ne nous méprenons pas, ce postulat n'a pas pour but d'améliorer la transparence, il a pour but de rendre davantage difficile l'exercice de nos droits politiques. Notre démocratie est un pilier essentiel de notre ordre juridique et nous nous entendons toutes et tous pour dire qu'il faut le conserver et le maintenir fort. La récolte de signatures a souvent fait l'objet d'interrogations voire de critiques. Nous, membres du Conseil communal de Lausanne, avons pour la plupart, pour ne pas dire toutes et tous, déjà battu le pavé pour aller à la rencontre de la population et faire signer des initiatives ou référendums. Je pense qu'on peut toutes et tous le dire, ce n'est pas une chose aisée. Il faut souvent, si ce n'est pas toujours, discuter avec les personnes, expliquer et convaincre. Ainsi, si nous ne sommes pas nous-mêmes convaincus par nos idées, cela paraît difficile, voire impossible, de convaincre la personne en face de nous.

Oui, certains mouvements politiques font appel à des récolteurs rémunérés sous différentes formes, des récolteurs professionnels, des membres des partis, que l'on rémunère ou autre. Le postulat a pour but de restreindre la possibilité des récoltes rémunérées, mais cela apparaît difficile à mettre en œuvre. D'abord, il convient de souligner que certains membres des partis sont rémunérés pour les récoltes. Des employés des partis peuvent également descendre dans la rue pour convaincre la population. Est-ce que ces catégories entrent dans le champ d'application de ce postulat ? Impossible à dire. Quelle catégorie de personnes ce postulat vise ? Bien trop difficile à définir clairement. Quant aux sanctions, que propose le postulant ? Permettez-moi de vous dire que cela apparaît complètement hors sol. Sanctionner qui ? Pour quel acte ? Et avec quelles sanctions ? Quel moyen de preuve ? Qui serait punissable ? Et pourquoi ? Les principes fondamentaux de notre ordre juridique, en particulier en matière pénale, seraient bafoués.

La récolte de signatures ne nécessite pas d'autorisation de la Ville, bien heureusement. Instaurer cela conclurait à fragiliser notre démocratie et l'exercice de nos droits politiques. La transparence est essentielle. Mais cela signifie que les récolteurs doivent être honnêtes envers la population et ne pas donner des indications frauduleuses au sujet de leur initiative, respectivement référendum. La transparence ne concerne en rien la rémunération dans les activités politiques. Peut-on partir du principe que les secrétaires généraux des partis, bien souvent rémunérés, manquent de transparence ? Non. Ce constat est le même pour les personnes rémunérées à des fins de récolte, en particulier car, je le répète, ces personnes peuvent être affiliées à un parti et défendre leur propre objet.

Finalement, il convient de relever que la marge manœuvre de la Ville est restreinte et qu'elle fait déjà son possible pour assurer une démocratie vivante, citoyenne, militante et transparente. Comme indiqué, le groupe PLR est attaché au principe de transparence et d'honnêteté dans les activités politiques. Mais ce postulat apparaît bien trop difficile à mettre en œuvre et ne va en aucun cas dans ce sens-là. Ses contours sont flous, ses préoccupations ne sont pas le reflet de la vie active des partis politiques et les sanctions qu'il propose sont tout simplement en désaccord avec notre ordre juridique. Le groupe PLR va donc refuser ce postulat et vous invite à en faire de même.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Bon, je vais être brève, car nous avons déjà eu ce débat il y a quelques semaines à propos des interpellations qui ont été déposées en même temps que ce postulat et des arguments très clairs ont déjà été donnés précédemment. Nous serons favorables

avec Ensemble de la Gauche à un renvoi à la Municipalité afin d'obtenir des réponses concrètes aux points qui sont détaillés dans le postulat. En effet, Ensemble La Gauche considère également comme dommageable à la démocratie que certains acteurs et actrices utilisent de faux arguments pour obtenir des signatures sans considération des causes, mais bel et bien pour leur activité économique. Cela a été il n'y a pas longtemps le cas avec une initiative concernant l'atteinte au droit à l'avortement et dont les récoltants utilisaient même des arguments contraires au but de l'initiative. Autre exemple, récemment, l'initiative pour l'énergie qui met en avant des arguments verts, mais qui n'a comme unique but de revenir sur les votes cantonaux pour l'interdiction des projets fossiles. Donc premier argument tendu à la place de la Palud pour une production propre d'électricité plus respectueuse du climat et de l'environnement. Alors quand on se penche sur le texte de l'initiative, on comprend mieux « aucune technologie d'autorisation ne doit être interdite ».

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – En effet, le postulat dont il est question aujourd'hui répond à une problématique bien présente, auquel on peut malheureusement être confronté régulièrement. Les propos explicatifs tenus par Madame von Braun sont tout à fait complets, donc je ne souhaiterai rien ajouter à ce propos. Cependant, les propos qui ont été tenus par Mme Blanc soulèvent tout de même quelques remarques, me semble-t-il. Tout d'abord, il a été question de droits politiques, d'exercice de la démocratie semi-directe, et des droits qui sont couverts par ce droit. Mais ce droit-là consiste aussi à une abstention, à une abstention de ne pas signer, de ne pas se faire importuner si telle est la décision. Et ce droit-là n'est absolument pas respecté actuellement. Je pense que le récit malheureusement commun de Mme von Braun au sujet des propos qu'elle a pu recevoir suite au refus de signer témoigne de la gravité de la situation et ce n'est pas être catastrophique que de constater les manières qui sont déroulées pour arriver aux fins des personnes qui récoltent les signatures.

Et encore, au fond, ce n'est pas les personnes en tant que telles qu'il faut blâmer, mais plutôt les organismes qui financent ce type d'activités. Parce que ne soyons pas dupes, pour financer de telles récoltes, ce n'est pas le petit comité du coin sous-gare qui va pouvoir récolter ses sous pour lancer une initiative. Non, il s'agit de partis politiques, de grosses organisations qui peuvent financer de telles récoltes d'envergure qui souvent représentent plusieurs dizaines de milliers de francs. Enfin, s'agissant des employés du parti qui eux aussi se retrouvent sur le terrain à récolter des signatures et qui pourraient donc se retrouver en porte-à-faux par rapport à l'objectif du postulat, je pense que cet argument tombe à l'eau à partir du principe où, justement, vous et moi, Mme Blanc, lorsqu'on va récolter des signatures à cette place juste en bas, eh bien nous devons rendre des comptes aux citoyennes et aux citoyens. Et si nous nous permettons des écartements s'agissant des propos qu'on tient, si on tient des propos incorrects, eh bien, on sera vu comme tel, et puis avec les conséquences que cela peut avoir.

Donc, on ne peut pas comparer des personnes qui s'impliquent politiquement, qui ont un intérêt pour la chose politique, et des personnes qui font ça avec comme seul objectif une contribution financière. C'est donc évidemment pour ces raisons-là que le groupe socialiste soutiendra le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Je partage les préoccupations qui ont été relevées par plusieurs membres du Conseil communal qui se sont exprimés ce soir, préoccupations qui avaient déjà été exprimées récemment lors de la discussion sur le postulat de Vargas. Je pense effectivement qu'on a affaire à des procédés qui sont extrêmement problématiques, pour ne pas dire pire, et je pense que les pistes de solution évoquées dans le postulat sont dans l'absolu très intéressantes. Cela étant, et je l'avais déjà dit à propos de la discussion sur le postulat de Vargas, il faut quand même reconnaître qu'il est question ici de limiter un droit fondamental, l'exercice des droits politiques, qui est en général compris de façon très large, et on le sait, quand on veut limiter un droit fondamental, même à l'égard d'entreprises qui font du business, on fait de la récolte de signatures, eh bien il faut en principe une base légale formelle, ça ressort de l'article 36 de la Constitution.

Ce qui fait qu'il y a une certaine incertitude, en fait on ne peut pas affirmer avec une certitude totale que les mesures qui sont proposées relèvent véritablement d'une compétence communale. Cela étant, contrairement à d'autres personnes qui ont peut-être exprimé certains doutes quant à la faisabilité au niveau communal, je suis pour ma part néanmoins en faveur du renvoi du postulat à la Municipalité, précisément parce que ça permettra de lever cette incertitude. Je pense aussi que si la Municipalité arrive au constat que ça ne relève pas des compétences communales, mais qu'en revanche le problème il est bien réel, et que c'est peut-être une situation où s'il n'y a pas de

compétences communales, et bien une intervention au niveau cantonal est nécessaire, comme ça a par exemple été fait à Genève, et bien peut-être que la Municipalité devrait s'interroger dans son rapport sur la façon dont elle peut alors intervenir auprès des autorités cantonales pour peut-être obtenir une innovation législative à ce niveau au stade cantonal.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je rejoins une bonne partie de ce qui a été dit par mes collègues vertes et socialistes. Peut-être un exemple parce qu'on tourne un petit peu autour du pot sur les financements, je le dis en tant que président de « Sortir du nucléaire » comme ça les intérêts sont déclarés. Un exemple qui est sorti il y a peu de temps, on parle de 75 390 francs pour récolter 10 000 signatures dans le cadre de l'initiative « Stop Blackout » qui a été citée par un collègue précédemment, qui voilà au niveau suisse par un comité peu transparent sans savoir d'où vient cet argent, finance de quoi déposer l'initiative populaire. Et je crois que c'est quand même quelque chose qu'il faut souligner, c'est quelque chose qui met potentiellement en danger la démocratie directe. On le voit, je fais partie des gens qui depuis une dizaine d'années s'engagent beaucoup dans les campagnes politiques et je pense que c'est indéniable, il est de plus en plus difficile de récolter de façon bénévole des signatures dans ce pays. Il y a peut-être un certain nombre d'explications, mais le fait de rémunérer des collecteurs ou des collectrices pour récolter des signatures est un des facteurs principaux qui fait que c'est de plus en plus difficile de récolter des signatures, en particulier à Lausanne. Je veux dire, si vous avez déjà fait cette activité, je ne doute pas que c'est le cas d'une majorité de collègues ici, il y a des endroits où vous n'avez quasiment plus de récolteurs non rémunérés à part sur des stands qui récoltent. Je pense à la place du 14 juin par exemple, qui est complètement occupée quasiment que par des récolteurs, récoltrices rémunérées.

Et dans ce cas-là, voilà, on a des intérêts aussi au niveau suisse, non transparents, sans transparence sur ces budgets, qui veulent revenir sur un vote populaire, dans ce cas-là, le vote de 2017 sur la transition énergétique. Donc si on ne légifère pas au niveau lausannois, pour l'instant au niveau suisse c'est compliqué, au moins qu'il y ait une certaine transparence. Et je profite de ce débat au Conseil communal pour dévoiler ce qui a déjà été dévoilé par la presse et qui concerne aussi un certain nombre d'élus dans ce Conseil communal.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'ai une question quand même, j'ai bien entendu les débats. Moi je ne comprends pas très bien une logique, mais peut-être que j'aurai la réponse une autre fois. Mais dans le cas d'élections, on est choqué par la récolte de signatures et la manière de faire de certains partis ou de certains groupes, mais alors quand je posais une question orale tout à l'heure pour dire que moi j'étais choquée d'une grande organisation internationale qui va dans un quartier récolter des signatures et voir des membres récolter des fonds lors d'un petit stand nature, alors là ça ne choque personne. Voilà, donc moi ça m'a choqué, donc chacun a son éthique sur la question.

La discussion est close

Mme Coralie Dumoulin (PLR), rapportrice suppléante : – Donc la Commission a accepté la prise en considération de ce postulat par 6 oui, 4 non et 0 abstention.

La présidente : – Donc les personnes qui acceptent la prise en considération de ce postulat votent oui. Les personnes qui refusent votre nom, il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert. Par 49 oui, 21 non et 0 d'abstention, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Aglione Camille-Angelo et consorts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Montchoisi »

Développement

(insérer doc)

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je n'ai rien à rajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Il faut le reconnaître, les trois giratoires évoqués dans ce postulat sont effectivement des points noirs en matière de circulation. Il est toutefois regrettable que le postulat n'évoque que les risques que ces giratoires posent pour les teams, donc les autos, les motos, les scooters. On rappellera tout de même le danger extrême que présentent les giratoires pour les cyclistes lorsque des giratoires leur sont ouverts. Ce qui est le cas ici des giratoires de Malley et de celui de Montchoisi, il s'agit de veiller en priorité à leur sécurité. Le caractère totalement inadapté de ces giratoires est souligné dans le tout récent préavis sur la mobilité durable qui vient d'être publié par la Municipalité, sur lequel le Conseil communal devra bientôt se prononcer. Dans ce préavis, la Municipalité fait même une priorité du réaménagement du giratoire de Malley et de la requalification complète de celui de Montchoisi, qui prendra également en compte la sécurité des piétons. Ce préavis apporte donc des réponses à certaines des questions soulevées dans le postulat.

En revanche, ce préavis ne parle pas du giratoire de la Maladière. Or, c'est un giratoire au propos duquel la Municipalité devrait œuvrer pour sa requalification. Cette requalification, elle fait tout à fait sens dans le contexte du projet des Prés-de-Vidy, surtout si on la met en lien avec la tout aussi nécessaire requalification de la route de Chavannes. Il s'agit de questions qui avaient déjà été posées à la Municipalité en 2019 et 2020. Il serait toutefois utile que les Municipalités réévaluent ces questions compte tenu de l'évolution de la situation depuis lors, notamment l'adoption du plan direct du PDCOM, et également compte tenu du postulat déposé par mon groupe pour une révision rapide de la hiérarchie du réseau routier lausannois.

C'est la raison pour laquelle le groupe des Verts recommande le renvoi du postulat sur les giratoires à la Municipalité, quitte à ce qu'elle y réponde en même temps que le postulat sur la requalification de la hiérarchie du réseau routier.

Mme Derya Celik (Soc.) : – Le postulat de notre ancien collègue Camille Angelo Aglione a été déposé en juin 2021 et par dès lors des constats d'accidents jusqu'en 2020. Le giratoire à deux pistes de la Maladière présente des statistiques lourdes, 10 accidents en 2020 et depuis 2011 ce sont 158 accidents avec tendance à la hausse. Pour Malley, il y a eu 110 accidents entre 2011 et 2020, dont 12 rien qu'en 2019. On comprend aisément la raison d'avoir introduit ce postulat qui demande à chercher des solutions, bien que quelques membres de la commission ne voyaient pas nécessairement l'urgence de cette situation par rapport à d'autres priorités pour la Ville de Lausanne.

Il est à noter que tant le giratoire de la Maladière que celui de Malley sont considérés comme des points noirs selon les critères normatifs de l'Office fédéral des routes. Et c'est l'OUFROU qui est compétent pour gérer l'accès et la sortie du giratoire de la Maladière. L'OUFROU a déjà réduit de 3 à 2 les voies d'accès depuis l'autoroute. Pour Malley, les accidents sont un peu moins nombreux et ce giratoire est de la compétence de la Ville de Lausanne, tout comme celui de Montchoisi. Le nombre de véhicules journaliers du lundi au dimanche est désormais entre 10 500 à 23 000. Pour le giratoire de Montchoisi cohabitent des axes qui ont des priorités différentes. Ce double giratoire est composé de sept branches au total, ce qui génère la confusion. La situation qui doit être trouvée doit permettre dans les projections du plan climat et du plan directeur communal 2030-2040 d'adopter des solutions sécuritaires pour tous les usagers. Une solution possible est de demander à l'OUFROU de tester pour ces giratoires dangereux le système dit à la hollandaise. Le giratoire à la hollandaise consiste en l'ajout d'un anneau autour de l'ouvrage. Cet anneau étant prioritaire pour les vélos, la traversée vélo serait indiquée et les voitures devront céder la priorité. Cela aurait des impacts sur la circulation.

Le Conseil communal devra se déterminer sur le futur préavis dénommé « Mobilité durable », devra donner la priorité à ce type d'aménagement pour l'heure et concernant le postulat à Aglione, il

appartient à notre Conseil ce soir de voter sa prise en considération comme la majorité de la commission, le parti socialiste vous invite à voter oui.

M. Henri Klunge (PLR) : – J'aurais juste deux petites questions à la Municipalité. C'est juste par rapport aux remarques qu'on a eues dans la commission. Premièrement, est-ce qu'on a des statistiques un peu récentes maintenant des taux d'accident, vu qu'on a eu la commission en novembre 2021, est-ce qu'on a des statistiques pour 2022 ? Donc est-ce qu'il y a tendance haussière est confirmée ? Et puis deuxièmement, on nous dit que pour le giratoire de Malley, le service des routes et de la mobilité avec l'accord de l'OUFROU, essaye d'aller vers un aménagement test. Qu'est-ce qu'il en est de cet aménagement test pour le giratoire de Malley ?

Mme Sevgi Koyuncu (EàG) : – Les trois giratoires faisant l'objet du postulat sont totalement différents et ne sont donc pas comparables. Chaque giratoire devrait être l'objet d'une analyse séparée. Il est évident que ces giratoires ne sont pas adaptés à la mobilité cycliste. Selon le Bureau fédéral de prévention des actions, l'aménagement urbain est le plus dangereux pour les cyclistes et le giratoire. À ce sujet, nous rappelons que la Ville doit respecter un certain nombre de priorités liés au plan climat, au plan directeur communal, au projet agglomération Lausanne-Morges. Ces documents stipulent que la priorité doit être donnée à la mobilité douce et aux transports publics.

Pour l'éventuel réaménagement, ces ronds-points devraient se faire dans le respect de ces objectifs fondamentaux qui est compris comme essentiel à une mobilité plurielle. Donc Ensemble à Gauche soutient le postulat.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Très rapidement, le groupe PLR refusera de renvoyer ce postulat à la Municipalité. On parle de trois ronds-points différents, de compétences différentes, notamment la Maladière, qui est d'une compétence purement cantonale. Comme l'a dit ma préopinante, je pense que trois postulats seraient nécessaires pour discuter, à proprement parler du sujet. Comme ce n'est pas le cas, je propose que la commission qui est en charge du préavis mobilité durable se positionne sur ces aspects de réaménagement de l'espace public. Pour ces raisons, le groupe PLR ne renverra pas ce préavis à la Municipalité.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – J'allais apporter la précision que vient d'apporter Madame Saugy concernant les compétences, notamment sur la Maladière. Pour répondre à la question sur Montchoisi, c'est précisément l'un des objets figurant dans le préavis à mobilité durable qui sera en principe soumis à votre Conseil communal avant l'été encore ; il sollicite un crédit auprès de votre Conseil pour l'assainir. Quant à Malley, nous avons effectivement étudié une solution de giratoire à la hollandaise qui donne la priorité aux cyclistes sur le giratoire, mais à ce jour, elle est conditionnée à l'obtention d'une autorisation spéciale de l'OFROU puisque cette solution n'est pas complètement conforme à la législation actuelle sur les lois sur la circulation routière, d'un point de vue technique. Et pour l'instant, malheureusement, nous ne l'avons pas obtenue.

Et puis concernant le nombre d'accidents à ce jour, je n'ai pas le chiffre malheureusement à la volée comme ça.

La discussion est close

M. Jacques Pernet (PLR) : – Par sept oui, quatre non et une abstention, la commission s'est prononcée en faveur du renvoi à la Municipalité.

La présidente : – Donc nous votons à l'électronique. Les personnes qui soutiennent la prise en considération de ce postulat votent oui. Les personnes qui refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert. Par 58, 17 non et 1 abstention, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 20.